Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 55 (1991) **Heft:** 217-218

Artikel: Rime léonine et critique textuelle

Autor: Sandqvist, Sven

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399879

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RIME LÉONINE ET CRITIQUE TEXTUELLE

Introduction

La rime léonine est une rime riche qui commence à être employée systématiquement par certains poètes vers la fin du XIIIe siècle. Cette rime avait beaucoup de prestige et était considérée comme un art savant⁽¹⁾. Dans la première moitié du siècle suivant, la rime léonine était surtout favorisée par les poètes normands, semble-t-il. La définition qu'on donne de la rime léonine est parfois un peu vague. Dans les dictionnaires on lit des définitions comme «rime très riche où deux, trois syllabes sont semblables» (Petit Robert), «rime très riche, de plusieurs syllabes» (Lexis), «rime très riche dont l'homophonie s'étend à plusieurs syllabes» (Trésor). Elwert, Traité de versification française, § 123, donne une définition plus précise: «si la rime est dissyllabique, c'est-à-dire si la voyelle précédant la voyelle accentuée et la consonne d'appui riment également, qu'une consonne suive ou non la voyelle tonique, autrement dit si trois éléments (finale vocalique) ou quatre (finale consonantique) riment ensemble. » Comme exemples de rimes léonines masculines il donne abonder: inonder et ressentir: repentir et comme rimes féminines de ce type il cite offensée: pensée, jouissance: licence et marine: narine. Ma définition, valable pour la poésie médiévale, diffère un peu de celle d'Elwert. Par

⁽¹⁾ Cf. à ce sujet ce qu'en dit Philippe de Remi aux vv. 30-33 de la *Manekine*. Le poète, se rendant compte des difficultés à manier les rimes léonines dont il avait eu l'intention d'orner son poème, décide d'abandonner cet art et s'excuse de la façon suivante:

Et se je ne sai leonime,

Merveillier ne s'en doit on mie;

Car mout petit sai de clergie,

Ne onques mais rime ne fis

L'emploi exagéré de ce type de rime est pourtant blâmé plus tard par du Bellay, Défense et illustration de la langue française, éd. Lommatzsch et Wagner, p. 56: «[...] d'aucuns, qui pensent avoir fait un grand chef-d'œuvre en francoys, quand ilz ont rymé un imminent et un eminent, un misericordieusement et un melodieusement, et autres de semblable farine, encores qu'il n'y ait sens ou raison qui vaille. [...] Ces equivoques donq' et ces simples rymez avecques leurs composez, comme un baisser et abaisser, s'ilz ne changent ou augmentent grandement la signification de leurs simples, me soint chassez bien loing.»

rime léonine j'entends une rime où l'homophonie commence à la voyelle de la pénultième. Par cette définition, toute rime féminine est considérée comme léonine. Cf. G. Lote, Histoire du vers français, II, pp. 145-146. C'est évidemment ainsi que les poètes de l'époque comprennent le terme. Si on examine les rimes de deux textes dont les auteurs disent expressément que leurs rimes sont léonines comme la Branche des royaus linguages par Guillaume Guiart (plus de 21000 vers) et le Dyalogue saint Gregore (plus de 24000 vers), on arrive à la même définition. On peut aussi citer ce qu'en dit Eustache Deschamp dans son Art de dictier, tome VII de ses Œuvres complètes, p. 274: «Et est ceste balade leonime⁽²⁾, par ce qu'en chascun ver elle emporte sillabe entiere, aussi comme dolente et presente, concepcion et constellacion», et p. 275: «Ceste balade est moitié leonime et moitié sonant, si comme il apert par monde, par onde, par homme, par Romme, qui sont plaines sillabes et entieres; et les autres sonans tant seulement, ou il n'a point entiere sillabe, si comme clamer et oster ou il n'a que demie sillabe, ou si comme seroit presentement et innocent. Et ainsi es cas semblables puet estre congneu qui est leonime ou sonnant.»

Toute rime nous fournit de l'information sur la langue du poète. Chez les poètes utilisant la rime léonine, les rimes masculines nous donnent aussi des renseignements sur le traitement des voyelles prétoniques (3). On doit pourtant éviter de tirer trop de conclusions sur la langue ou le dialecte des poètes à l'aide de cette rime, car ils se servent parfois de formes vieillies et insolites pour satisfaire aux exigences de la rime. Quand

⁽²⁾ Dans l'ancienne langue on trouve aussi la forme *leonime*, due évidemment à l'influence du mot *rime* avec lequel elle est associée. Cf. Morawski, *Pamphile et Galatée* par Jehan Bras-de-Fer de Dammartin-en-Goële, p. 216, note 2.

⁽³⁾ Les rimes féminines ne nous apprennent rien sur la prononciation des sons prétoniques. Cependant, on les cite parfois dans le but de l'illustrer. Ainsi van Hamel, dans son édition des Lamentations de Matheolus, tome II, pp. CCXIV-CCXV, signale les rimes bouchette: doulcette, Aucerre: desserre, pucelage: vasselage, dancerent: cesserent pour montrer que Jean Le Fèvre ne fait pas de distinction entre ce et che et entre c et s. Hasenohr-Esnos, Respit de la mort, p. CXXXVIII, cite la rime mesnie: enseignie pour exemplifier la confusion de nmouillé avec n simple. Gieber, Vie saint Jehan-Baptiste, p. XIX, illustre la confusion entre ch et g à l'aide des rimes trenchié: arragié (lire trenchie: arragie) et suchierent: mangierent. Marchello-Nizia, Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles, p. 92, pour montrer que certains poètes rapprochent à la rime les consonnes sourdes et sonores, dont l'articulation est voisine, cite les exemples suivants tirés de Jean de Condé: plaisance: connoissance, agree: secree, mondaine: lointaine. Mais ces rimes ne prouvent rien, car ces poètes, même s'ils se servent de rimes léonines d'une façon conséquente, n'hésitent pas à utiliser des rimes féminines telles que vie : mie.

l'auteur de la Vie de saint Évroul, par exemple, emploie si hons (au lieu de ses hommes) pour rimer avec dissensions, on ne peut soutenir que ces formes appartiennent à sa langue normale. (Voir l'édition de F. Danne, Rom. Forsch., 1913, vv. 3213-4. L'éd. corrige à tort en ses hons). On peut citer à ce sujet ce que dit l'auteur anonyme du Tombel de Chartrose dans son prologue, vv. 37-39: «Et la rime si fait user / D'estranges motz et refuser / Souvent le plus propre langange».

En revanche, il est clair que la rime léonine nous aide souvent à rétablir le texte primitif du poète. Les copistes, qui respectent presque toujours la rime ordinaire, sont souvent inconscients des finesses de la rime léonine, ce qui a pour résultat qu'ils corrigent les formes et les mots insolites que le poète emploie pour obtenir ce type de rime.

Parfois les interventions des copistes sont assez évidentes. Un poète qui poursuit la rime léonine n'utilise pas le verbe mourir pour rimer avec venir, quand le synonyme fenir lui fournit une rime parfaite. Si on trouve la rime mourir: venir, on peut donc être convaincu que mourir est dû au copiste. Si les formes promis, honour et convient riment avec amis, menour et souvient respectivement dans le manuscrit, on peut également être sûr que le poète a écrit pramis, henour et couvient. Pour ce qui est du dernier mot, il rime toujours en -ouvient dans les textes que j'ai étudiés (à part souvient, on trouve ou vient à la rime), bien qu'il soit possible de trouver des rimes en -onvient, par exemple on vient et don(t) vient. Dans ce cas, la rime nous donne probablement des renseignements sur l'emploi à l'époque.

Pour illustrer les négligences des copistes dans ce domaine, je citerai quelques exemples tirés du *Dyalogue saint Gregore*, éd. S. Sandqvist, Lund 1989. Ce texte est conservé dans deux manuscrits, Évreux n° 8 (E) et Bibl. nat. nouv. acq. fr. 914 (P). Le ms. E donne un texte très proche de l'original avec des rimes léonines correctes. Comme P est une copie de ce ms., on peut voir comment le copiste fausse les rimes léonines du texte qu'il copie. Cf. 57-58 au voir: avoir (E a voir), 1007-8 durté: seureté (E seürtey), 3119-20 acourchier: courroucer (E courchier), 3121-2 courrouça: acourcha (E courcha), 3671-2 criant: breant (E briant), 5463-4 ordonna: mena (E ordena), etc.

L'Advocacie Nostre Dame, dont le meilleur texte se trouve aussi dans le ms. 8 de la Bibliothèque municipale d'Évreux, pourrait également servir d'exemple de ce phénomène. Le texte d'Évreux, copié peu de temps après la rédaction du poème, offre des rimes très correctes, tandis que les mss postérieurs faussent souvent les rimes léonines qui, sans aucun doute,

appartiennent au texte de l'auteur anonyme. Dans les premiers deux cents vers, je relève les cas suivants: 51-52 je crey: secrey (52 CD le roy), 105-106 celà vint: avint (105 B li vint), 119-120 prestoit: estoit (119 BC portoit), 121-122 paradis: jadis (121 C emparti), 135-136 à point: a point (136 B ot point, C o point), 185-186 de voir: devoir (186 B savoir)⁽⁴⁾. Pour deux autres exemples, voir ci-dessous, Branche des royaus lingnages, note aux vv. 10800-10802.

Si un ms. présente une rime comme bon: l'en, on peut être assez sûr que l'éditeur corrige l'en en on ou dit en note que cette forme a figuré dans le texte primitif. La rime l'en dit: condit nous fournit le même renseignement sur la forme du pronom si elle apparaît parmi des rimes léonines. Dans le dernier cas il est beaucoup plus rare que les éditeurs corrigent ou commentent la rime. Ils sont inconscients du problème ou le passent sous silence. Cf. ci-dessous, Vie saint Jehan-Baptiste 5912-5913 et Roman du Comte d'Anjou 2557-2558.

Mais il y a naturellement des exceptions. Dans la version de la Vie de saint Alexis qui constitue le dix-huitième conte du Tombel de Chartrose, on trouve aux vv. 689-690 la rime devant: (noise) mouvant. Walberg dit avec raison que cette rime ne peut guère remonter à l'original qui a probablement eu noise levant. Stebbins dans son édition du poème, par contre, accepte cette seule rime irrégulière sans commentaire, quoiqu'il constate dans son introduction que l'auteur a une grande prédilection pour les rimes léonines.

G. Hasenohr-Esnos discute aussi ce problème dans l'introduction de son édition du Respit de la mort par Jean Le Fèvre, p. CLI et s.: «Étant donné, d'autre part, la prédilection manifeste de Jean Le Fèvre pour la rime riche, nous avons remplacé, à deux ou trois reprises, une rime pauvre de A par la rime riche correspondante empruntée aux autres manuscrits (ex.: grenier remplacé par solier: escolier 345, met une remplacé par met l'une: la lune 918). » Même si la rime léonine n'apparaît pas avec autant de régularité dans le Respit de la mort que dans certains autres poèmes de l'époque, la correction du v. 345 me paraît justifiée. L'éditrice aurait aussi pu, avec le même droit, corriger les rimes suivantes: 240 un a un (: Jehan de Meun). La leçon des mss BDE, un et un, est certainement celle de l'original. La rime Jehan de Meun: un et un est d'ailleurs utilisée par Jean Le Fèvre dans les Lamentations de Matheolus II 1797-8.

⁽⁴⁾ Je cite ce texte d'après l'édition de Gérard Gros. Cette édition, qui est une thèse de doctorat de troisième cycle, soutenue en 1980 à l'Université de Paris IV-Sorbonne, n'est pas encore publiée. Je remercie M. Gros d'avoir mis à ma disposition une copie de sa thèse dactylographiée.

504 quant on les a asses acrus (: treüs). Le ms. de base a acreus, ce qui donne un vers hypermétrique. J'aurais préféré la leçon creüs fournie par les mss By. 1544 captivité (: joliveté). Il est probable que l'original a eu la forme captiveté. De même je pense que Jean Le Fèvre a utilisé la forme honnourés au lieu de honnerés au v. 2788 pour obtenir une rime léonine avec aourés. L'éditrice aurait également dû imprimer couvient pour convient aux vv. 719 et 3108 pour améliorer la rime avec souvient (cf. cidessus et la note à Dit de la Panthère d'Amours 740-743).

Dans les pages suivantes j'examinerai encore un nombre de rimes pauvres qui apparaissent chez des poètes poursuivant la rime léonine. Dans la majorité des cas, l'éditeur aurait dû corriger la rime incorrecte. Sinon il y aurait eu lieu de discuter le problème en note et y proposer une correction possible.

Le Dit de la Panthère d'Amours par Nicole de Marival

Cerfs, dains, chevriaus, sauvages bous, Qui d'arbrissiaus broustent les brous (73-74)

La rime sauvages bous: les brous n'est pas correcte et c'est le dernier mot qui fait difficulté. Il doit s'agir d'une variante de brost «brout». Ce mot est très rare et la forme brout n'est pas attestée ailleurs en ancien français. Le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch ne cite qu'un exemple de brost. Ce mot ne figure pas non plus dans l'autre ms. qui donne: Qui les arbres broustent le bouz. Cette leçon nous aide à corriger le ms. de base en les bous, ce qui donne une rime léonine parfaite. Il est facile d'expliquer brous comme une faute commise par le copiste sous l'influence de broustent. Pour ce qui est du sens, les bous «les bouts, les extrémités» signifie en principe la même chose que les brous à cet endroit. Le FEW, XV, col. 211b, en donne d'ailleurs pour le moyen français le sens de «bourgeon (de chêne)» et «bouton de fleur».

Por ce toutes communaument La suivoient, fors seulement Li dragons, qui ne la porroit Sentir, pour ce que il morroit (115-118)

La leçon du ms. B communement, variante fréquente de communaument, a probablement figuré dans le texte original. Communement, parfois écrit communelment, est souvent employé comme mot rimant en -ement dans le Dyalogue saint Gregore. Cf. communement: merveillousement 20099, communelment: clerement 21083, etc. Il est invraisemblable que l'auteur du Dit de la Panthère d'Amours ait employé la variante communaument

quand il est si facile de trouver une rime léonine, ce qui est évidemment son but comme rimeur. Vu les habitudes du poète, il serait aussi naturel de corriger cette rime imparfaite que celle des vv. 1800-1801 où le ms. de base porte a moy: ami. Comme tout autre éditeur le ferait, Todd corrige ici moy en mi.

Et orent lor ententions D'ensuivir toute loyauté; Et n'ot en eulz crueuseté (296-298)

Il est difficile de comprendre pourquoi l'auteur, rimeur soigneux qui veut rimer léoninement, aurait employé le substantif très rare *crueuseté*, quand il avait à sa disposition le synonyme *cruauté* qui rime parfaitement avec *loyauté*. Dans ce cas, je suis d'avis que le principe de la *lectio difficilior* doit être subordonné au « principe de la rime léonine ».

Et me dist: «Diex te sault, amis! «Qui es tu? et qui t'a cy mis?» (309-310)

Le ms. B porte qui ça t'a mis. La rime léonine -amis est une des plus fréquentes dans la poésie de l'époque. L'auteur de ce poème s'en sert aux vv. 1750-51. Il me semble improbable que le poète ait écrit cy mis. L'éditeur aurait dû choisir la leçon de B ou, s'il veut s'écarter le moins possible de son ms. de base, corriger en ça mis. Cf. Roman du Comte d'Anjou 5023-5024, Li Livres d'Amours 6507-6509 et Branche des royaus linguages 10800-10802.

- «Li dragon qui ne puet sentir
- «La douce alaine, sans mentir
- « Senefie les envieus
- «Envenimez et convoiteus (523-526)

Le ms. de base donne *Envenimez et ennuieus* au v. 526, ce qui donne une rime parfaite en -*ïeus*. Dans la pénultième nous avons la rime ui:i, il est vrai, mais c'est une rime fréquente à l'époque. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 7591-7593, *Roman de Fauvel* 633-636, *Roman de la Rose* 16807-16809, et mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, pp. 60-61.

« Se aucuns se trueve en tel point, « Qui est sans robe, si le point (563-564)

Aucun ms. ne donne une rime parfaite. Le ms. B a un texte différent qui porte la rime incorrecte ce point: a point. Le poète a probablement écrit ce point au lieu de tel point. On sait que la confusion entre ce (cel) et tel est très répandue dans le mss du moyen âge. La grande ressemblance entre les lettres c et t a sans doute contribué à cette confusion.

Tout a ce point ainsi m'avint Qu'avec moi li diex d'Amours vint (725-726)

Encore une fois, il faut avoir recours au ms. B pour trouver une rime léonine: Qu'a moy le dieu d'Amour la vint. C'est le copiste du ms. de base, peu conscient de l'exigence de la rime riche, qui a altéré le texte original. Il est naturel qu'un copiste, qui semble se contenter d'une rime ordinaire, supprime la dans cette position, puisque ce mot n'a aucune autre fonction que de fournir une rime léonine.

Un po après ce m'arresta Li diex, et si me dist: «De la «Ou tu as esté que te samble?» (737-739)

La rime arresta: De la est suspecte et c'est sans doute la leçon de B, qui a m'appella, qu'il faudrait adopter.

- «Sire,» dis je, «li cuers me tramble
- « Toutes les fois qu'il m'en souvient;
- « Mais puis que dire le convient,
- «Tout droit parmi le voir irai (740-743)

La rime exige la forme *couvient*. Cette rime est fréquente dans la poésie à rimes léonines. Dans beaucoup d'éditions on trouve la forme *convient* qui gâte la rime. Même si les mss portent nettement *convient* — dans beaucoup de mss il peut être difficile de voir si le copiste a écrit un n ou un u — on peut être sûr que le poète a utilisé la forme *couvient* pour obtenir une rime correcte. Cf. ci-dessus Introduction, et encore *Vie saint Jehan-Baptiste* 833-835, *Clefs d'Amors* 3277-3280, *18 contes français* XV 362-364, *Branche des royaus lingnages* 10386-10388, *Lamentations de Matheolus* I 1027-1028, *La Passion Nostre Seigneur* 335-339, et *Roman de la Rose* 10311-10312.

- « Dous Penser, ses loiax amis,
- « Qui tout son cuer a en li mis (791-792)

Aucun des deux mss ne fournit une rime léonine parfaite, mais je suis certain que l'original a eu une rime en -amis (cf. ci-dessus, vv. 309-310). Il suffit de changer l'ordre des mots en en li a mis pour obtenir cette rime. Cf. Li Livres d'Amours 6507-6509 et Branche des royaus lingnages 10800-10802.

Car vous poez contre .I. mal cent biens rendre, Voire assez plus c'on ne porroit nombrer; Et si poez de tous maus destorber Ceulz qui servir veulent entierement (884-887)

Comme l'éditeur n'a pas pour principe de ne pas abandonner son ms. de base mais utilise parfois le ms. B, il aurait dû choisir la leçon de B qui porte descombrer pour destorber.

Je pri a tous amans, au definer De ce dit cy, que si endoctriner Veulent leurs cuers envers dame et atours, Ou l'en ne puet trouver fors bone amours (935-938)

Le v. 937 paraît suspect. L'autre ms. présente une tout autre leçon et omet les deux vers suivants. Si les vv. 1937-8 ont figuré dans l'original, il est possible qu'il ait eu *envers la dame amors* (p. p. de *amordre*).

Por ce leur veil ce dit cy envoier, Et si lor veil encore supplier (945-946)

L'original a évidemment porté la forme supploier. Cf. Roman du Comte d'Anjou 6692-6695, Li Livres d'Amours 425-426, Branche des royaus linguages 1973-1975, et La Passion Nostre Seigneur 187-188.

Cy fault li diz en aventure fais Por amoindrir de mes mauz le grief fais (965-967)

B donne *Por amenusier de mes maulz le fais*. Cette leçon fournit une rime plus correcte que celle du ms. de base, même si *grief fais* est acceptable. Comme nous avons vu plus haut (cf. vv. 791-792 et peut-être 309-310) que le copiste du ms. de base change parfois l'ordre des mots, il est possible que l'original ait porté *maus griefs le fais*.

« Autel li dis com je vous dis, « Car .IX. hardement, non li .X. (1059-1060)

Un ajout tel que *non li* .X. est un artifice particulièrement caractéristique des fabricateurs de rimes léonines. B donne *com je le dis* au v. 1059, ce qui n'est pas très satisfaisant. Je crois que l'original a eu *Autel vous dis com je li dis*.

«Et le dist vostre clerc Adams, «Qui fu d'amis ja moult aidans (1069-1070)

D'après Freymond, Zeitschr. für rom. Phil., VI, pp. 30-33, les poètes ne se servaient pas de rime léonine dans les cas où la rime comprenait un nom propre. La rime Adams: aidans serait donc correcte. Toutefois, cette règle n'est pas valable pour la majorité des poètes rimant de cette façon. Cf. mon édition de trois contes du Tombel de Chartrose, p. 28. L'auteur du Dit de la Panthère d'Amours rime ailleurs moissons: Soissons 47, escient: Orient (rime en -ïent) 254, Venus: venus 1039, comparras: Arras 1516, Gautier: psaltier 1716, et ces rimes montrent qu'il cherche la rime riche aussi pour les noms propres. Dans ce passage c'est sans doute B qui fournit la bonne leçon. Dans ce ms. le vers 1070 donne une variante tout à fait différente: Devant vous enclins et adans d'après l'apparat critique. adans est à écrire a dans (= a denz).

- « C'on le voit au soir et au main
- « Por ce c'on le porte en la main (1252-1253)

Le ms. de base a con le voit en sa main au v. 1253, ce qui est une faute manifeste. La leçon de B, qu'a adoptée l'éditeur, est évidemment meilleure, mais elle comporte une rime imparfaite. Une correction légère du vers précédent donnerait une rime léonine. Je suis en effet convaincu que le poète a écrit a main, et peut-être aussi a soir pour obtenir une construction plus symétrique. Mais comme l'asymétrie est assez répandue dans l'ancienne langue, il suffit peut-être de corriger en a main, variante moins fréquente que au main. Voir Tobler-Lommatzsch, V, col. 807-808. On trouve la même faute dans Li Lamentation de Gilles Li Muisis qui se sert assez régulièrement de rimes léonines. Voir l'édition de K. de Lettenhove, I, p. 2, lignes 10-11: Car toudis au soir et au main Doit li sages lever la main. Cf. aussi ci-dessous, Roman de Fauvel 107-110 et Roman de la Rose 7489-7490.

- « Mestres Jehans est appelé
- «L'Espiciers cil qui l'a dictié.
- « Pour ce qu'il a en son traictié
- « De cele matiere traictié,
- « Com en bones moeurs affaitié (1269-1273)

Hors la rime non léonine dictié: traictié, ce passage fournit trois vers consécutifs rimant en -aitié, ce qui est également très suspect. Malgré l'accord des deux mss je suis sûr que l'original a porté son dictié au lieu de son traictié au v. 1271. Ce type de rime identique, où un substantif rime avec le verbe correspondant, est fréquemment utilisé par les poètes. Cf. Morawski, Pamphile et Galatée, p. 217, et mon édition du Dyalogue saint Gregore, p. 28.

L'esmeraude, c'est veritez, Si a moult de proprietez (1300-1301)

Les rimes en -ité (-itez) sont extrêmement fréquentes dans la poésie à rimes léonines, et on s'étonne que l'auteur n'ait pas réussi à trouver un mot rimant correctement avec veritez ainsi qu'il l'a fait aux vv. 2046 et 2099 où auctorité et verité riment avec prosperité. Mais le ms. de base donne ici prosperitez, ce que l'éditeur corrige sans raison en proprietez.

Celer le doi, se s'onneur veil, Car li mesdisant, a lor duel, Matiere de mesdire avroient (1904-1906)

B donne un autre texte: Celer la doy se soneur veu Pour mesdisans li mien veu, ce qui n'est pas à préférer du point de vue de la rime. Je pense

qu'on doit garder le ms. de base mais corriger duel en veil. Sur cette rime, cf. ci-dessus, vv. 1269-1273. La pénultième est une rime en or (our) ou eur, car honnor et lor alternent avec honneur et leur.

Et si seroit tout assouvi Ce que dedens mon songe vi (2505-2506)

Bien que les deux mss portent *assouvi*, je suis certain que Nicole de Margival a employé la variante *assevi* qui est bien attestée en ancien français. Voir Tobler-Lommatzsch, I, col. 608-609.

Si pri trestous ceulz qui l'orront Et qui amender y savront Ou corrigier s'il y a point, Pour Dieu, qu'il le mettent a point (2612-2615)

Au v. 2613 il faudrait choisir la leçon de l'autre ms. qui porte *pourront* au lieu de *savront*, mais *saurront* est peut-être acceptable.

La Vie saint Jehan-Baptiste

Soit bien certain tuit cil qui m'ot Que je n'entent a y mettre mot Qui ne soit tout d'auctorité (103-105)

La rime qui m'ot: mettre mot n'est pas tout à fait impossible, car il arrive que e et i riment ensemble dans la pénultième. Ce texte fournit par exemple la rime visitera: departira 873-4. Mais cette rime doit quand même donner lieu à une réflexion sur le texte, et il est facile de constater que l'original a porté a mettre y mot. Cette correction a l'avantage de donner, à part une rime plus parfaite, un nombre correct de syllabes et un ordre des mots normal.

Tout maintenant sur eulz coururent Qui estoient adoncques fors, Et firent tant par leurs effors Qu'Aristopole mat et pris Fust mené comme lerre pris (182-186)

Dans certains mss il est très difficile de distinguer ff de sf. Même si ce ms. porte nettement effors, on peut être sûr que le texte primitif a eu esfors. Quoique effacé depuis longtemps dans la prononciation, s préconsonantique compte dans la rime dans ce poème, même dans la première syllabe des rimes masculines. J'ai constaté le même respect pour s préconsonantique dans le Dyalogue saint Gregore. Voir mon édition, pp. 62-63. Le

mot effors (pour esfors) apparaît à la rime encore au v. 1354 (: estes fors). Voir aussi les notes des vv. 799-803, 869-870, 1104-1105 et 3857-3859.

Moustrent ou leur prestre ou leur roy Qui soit enoint, si ne pourroy A leur demonstrance respondre (309-311)

Cette rime nous apprend que le poète a certainement utilisé la forme *lour* de l'adjectif possessif, ce qui n'a rien de surprenant dans un texte normand. La même correction donne une rime correcte aussi dans les cas suivants: *leur chaut*: *amour chaut* 4220-1, *sourfais*: *leur fais* 4390-1, *courchiés*: *leur chiés* 4448-9. Cf. aussi ci-dessous, note des vv. 5455-5456.

Or semble que tu me mesdis Qui cuides que je di faulz. Saches que tu mesprens et faulz (534-536)

La rime exige la correction de *di* en *die*. Cette correction rétablit en même temps la mesure du vers et rend la syntaxe régulière.

Si fais jen, mes j'ay le menour, Quar il a fait au tien honnour (677-678)

Cette rime montre que l'auteur n'a pas utilisé honnour mais la variante henour. Ailleurs on trouve les rimes menour: desennour 1944-5 et tenour: henour 2359-60. Cf. 18 contes français III 435-436 et Roman de la Rose 6499-6500.

Cest petit enfant que fera, Que cuidiés vous que ce sera? Sachiés qu'il n'i a plus ne mains Mais Dieu le tient entre [ses] mains Qui li donra force et puissance (799-803)

entre mains, qui est la forme courante de l'expression, donne une rime parfaite, ce qui n'est pas le cas de ses mains. Voir la note à 182-186. La correction n'est donc pas très bien réussie. Pour obtenir un nombre correct de syllabes, il vaudrait mieux corriger tient en tiendra, qui convient mieux que le présent.

Du viel testament ly souvient Qu'il voulst muer, pour ce convient Nouvel testament ordener (833-835)

Cette rime fautive est fréquente dans cette édition. On trouve *convient* rimant avec *souvient* ou *ou vient* encore aux vv. 1198, 2070, 2390, 2438, 3549, 5312, 6906, 7314. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

La misericorde, cen croy, Monstrera Dieu de son secroy (861-862)

La forme cen du pronom démonstratif est caractéristique du normand et appartient sans doute à la langue de l'auteur, car on en trouve bon nombre d'exemples dans ce texte. Ici il est pourtant probable qu'il a employé la forme normale en francien ce, qui donne une rime correcte. La même rime incorrecte revient aux vv. 3936-7. Aux vv. 7023-4, par contre, nous avons la rime secroy: ce croy. L'Advocacie Nostre Dame fournit deux rimes semblables, dues au copiste qui a écrit une forme dialectale (jen pour je) qui gâte la rime: 871 di jen voir (: recevoir) et 2009 doute jen point (: face point).

Et [de] Jhesucrist tout bien nest, Quar sans ly en bonté riens n'est (869-870)

Encore un exemple qui montre que le copiste n'est pas conscient des exigences de la rime léonine. Il est clair que l's de *riens* ne peut remonter au poète, qui est un rimeur soigneux. Cf. ci-dessus, note des vv. 182-186.

Lors ne evesque avoit nulz Qui droit d'Aaron fust venus (939-940)

A part la rime incorrecte, ce passage fournit un texte qui m'est incompréhensible. Je propose de corriger le premier vers en *Lors evesque n'avoit ne nus* (où *nus* est naturellement une graphie du pronom indéfini).

Une vois ou desert vendra Qui dira et qui criera (1009-1010)

Cette rime n'a probablement pas figuré dans l'original. C'est sans doute *criera* qui est fautif. Je pense que l'auteur a écrit *aprendra*.

Et semblant qu'ilz fussent recors De Dieu pour chastier leur cors (1080-1081)

La rime nous montre que l'original a eu le pour leur. Cf. Roman du Comte d'Anjou 6784-6786.

Ainsy est il, ne plus ne mains, Vous vous tués, non pas des mains (1104-1105).

La leçon primitive a certainement été *de mains*, car nous avons vu que *s* compte en cette position. Voir la note à 182-186.

Les riches dient, «Esgartiés! C'est un droit truant affaitiés» (1220-1221)

Esgartiés est naturellement suspect. Il est possible que l'éditeur l'ait conservé en le considérant comme une forme de esgarder, mais il est clair

que la bonne leçon doit être *Esgaitiés*. Les deux verbes sont synonymes dans ce contexte.

Le povre qui gist ou fumier Est aussy du pere premier (1372-1373)

La rime montre que l'auteur s'est servi de la variante femier au lieu de fumier. A la rigueur, ces deux mots pourraient donner une rime en -umier. Cette rime se rencontre dans le Roman de la Rose, où on trouve, à part prumier: fumier 5857-8, la rime prumier: coustumier 6437-8, 10967-8, 20113-4, etc. Mais la forme prumier semble étrangère à l'auteur de la Vie saint Jehan-Baptiste.

Une amende en convient avoir Posc soit que mot n'i ait voir (1466-1467)

Le dernier vers est évidemment corrompu. *Posc* m'est incompréhensible; en outre, le vers ne comporte que sept syllabes et présente une rime non léonine. On pourrait corriger en *Por qui soit* (= sait) que mot n'i a voir.

Ilz [les] nomment mauvais villains
Et si enverroient nul ains
Qu'ilz deïssent de bon regart
A nul qui vive « Dieux te gart! » (1570-1573)

nul au v. 1571 fausse et la rime et le sens, et pose en outre un problème syntaxique, à savoir l'omission de ne devant le verbe. Bien que cette construction soit possible (voir *Chronique des Ducs de Normandie*, IV, note du v. 7885), il est évident qu'il faut lire mil. C'est peut-être aussi la leçon du ms., car mil et nul se ressemblent souvent beaucoup dans les mss.

Tout aussy saint Jehan reprist Herodes et Herodias Comme fist Jhesabel Helyas Dont il ost la teste trenchié Par Herodias l'arragié (1727-1731)

Cette fois la rime incorrecte est due à l'éditeur. Il faut naturellement lire trenchie: l'arragie. Il s'agit donc de la réduction de -iee en -ie, bien connue dans le dialecte picard mais dont on trouve bon nombre d'exemples aussi dans les textes normands. Cf. mon édition de trois contes du Tombel de Chartrose, pp. 54-55. L'éditeur de la Vie saint Jehan-Baptiste a souvent mal compris cette réduction; parfois, comme ici, cette erreur a donné une rime incorrecte: vengié: mengié 1538-9, depechiés: trebuchiés 6195-5, fichié: atachié 6705-6. Aux vers 1538-9, cette erreur ne fausse

pas la rime mais fournit un désaccord inadmissible. Cf. 18 contes français I 319-320.

Tout purgera sans esparnier. Le bon grain metra ou guergnier (1876-1877)

Nul doute que l'original a porté la variante espernier.

En son testament la lessa A tous ceulz qui en ly croiront Et qui des siens estre voudront (2310-2312)

Ici il faudrait adopter la leçon du ms. A qui donne *creroient*: *voudroient*. Ces formes verbales conviennent mieux et éliminent en même temps la difficulté de la rime.

En signe que l'umanité Doit estre tenue en vi[l]té (2429-2430)

La graphie sans l est fréquente. Cf. v. 2901 vitance, et la Vie de saint Évroul, éd. F. Danne, Rom. Forsch., XXXII, 1913, pp. 748-893, 2430 vité (: humilité) et 4014 vité (: charité). Cette restitution est donc inutile. Elle ne change pas la prononciation du mot, il est vrai, mais elle gâte la rime pour l'œil qui est assez fréquente dans ce poème.

Moult eüst esté enrichi Se pour loenge fust flechi (2823-2824)

Le texte primitif a évidemment porté enrechi.

Saint Thomas saint Jehan ensuy: Il ne trembla ne ne fuï (2867-2868)

L'éditeur considère *ensuy*, qui comporte normalement trois syllabes, comme dissyllabique ici. Le résultat en est une rime incorrecte. L'autre ms. porte *Jehan suï* et c'est sans aucun doute la bonne leçon. Sur la réduction de l'hiatus due au copiste, cf. *18 contes français* I 86-89 et surtout *Histoire du Précieux Sang*.

Ilz n'ont que faire de cauteaus; Ils veulent cotes et manteaus (2895-2896)

Ici nous avons probablement encore affaire à une rime incorrecte qui est imputable à l'éditeur. Au lieu de *cauteaus* il faut lire *canteaus*, ainsi que le propose G. Roques dans *Zeitschr. für rom. Phil.*, XCV (1979), p. 438.

Quar l'acoler et l'embrachier Ne font elz fors pour mielx sachier Des hommes le secret parfont, Dont les grans maulz apres en font (3277-3280)

Le ms. A élimine la rime incorrecte en lisant parfont au lieu de en font. Il arrive assez fréquemment dans la poésie de l'époque que l'adjectif parfont rime avec le pluriel du verbe parfaire ou faire précédé de la particule par. Dans la Vie de saint Évroul, dont je prépare une nouvelle édition, on trouve l'exemple suivant: autrement va tout en abisme, / tout en enfer, tout en parfont / de celz, qui leur desirs font 456-8. Danne, dans son édition du texte, corrige desirs en desiriers pour rétablir la mesure de ce vers qui est trop court d'une syllabe. Je pense plutôt que l'auteur, qui poursuit la rime riche, a écrit desirs parfont.

Trop se savent souvent manier Et froter et aplanier (3333-3334)

Si le v. 3333 n'est pas hypermétrique, il y a une rime incorrecte -anier: ier. L'autre ms. fournit une tout autre leçon qui donne aussi une rime non léonine: Et si se vielxt souvent baignier. Ce ms. présente, comme on le voit, un verbe au singulier, ce qui est bien acceptable pour le sens. Si l'on corrige savent en sait ou vait, on obtient la rime attendue manier: aplanier. Cf. ci-dessus, note aux vv. 2867-2868.

Comment osa un ort bouchier Le corps de cely detrenchier (3736-3737)

C'est évidemment encore une fois le ms. A qui fournit la bonne leçon, atouchier pour detrenchier.

Qui bien aroit en cuer escripte Sa vie que j'ay devant dite, Ou de bonnes vertus moult a Bien verroit comme il sormonta Les pechiés que j'ay racontés (3810-3814)

La rime des vv. 3812-3 nous apprend que le poète a employé la forme mont pour moult, ce qui n'a rien d'étonnant dans un texte normand. Cette variante est en effet caractéristique de ce dialecte et elle est assurée comme deuxième élément des rimes suivantes: 415-6 a mont: troubla mont, 655-6 atendu mont: du mont, 2261-2 a mont: profita mont. Comme premier élément de la rime léonine, il arrive souvent que cette forme soit altérée par les copistes. Cf. 18 contes français XIII 394-396, Histoire du Précieux Sang 99-100, et Roman de la Rose 15755-15756.

Il n'est tant [de] chiere hardie Qu'a plus fort de luy se prist S'il cuidast qu'il l'en mesprist (3857-3859)

Nous avons vu plus haut, note à 182-186, que l'auteur anonyme de cette *Vie* n'accepte pas les rimes du type *se prist: mesprist*. Comme ces deux vers ne comportent que sept syllabes, il est certain que l'original a porté *preïst: mespreïst*, correction proposée déjà par G. Roques, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XCV (1979), p. 439. Cf. *Branche des royaus lingnages* 1803-1806.

Un palais fist en Escalone Et pour ce qu'il y habita, Herodes Ascalonica Est apelé en l'Escripture (4037-4040)

Les auteurs du moyen âge altèrent souvent les noms propres, mais ici la rime montre que c'est le copiste qui l'a fait. Le poète a utilisé la forme attendue Ascalonita.

Se l'en les puet tenir aus mains Et l'evesque n'ara pas mains (4516-4517)

L'enclise aus, pour as, est évidemment due au copiste.

Li doulz emperiere, li preus, Qui a son temps fist tant de preus (5167-5168)

Les poètes de l'époque se servent souvent des anciens cas sujets pour satisfaire aux besoins de la rime, non pour fausser la rime. L'auteur de la *Vie saint Jehan-Baptiste*, si conséquent dans l'emploi de la rime léonine, a certainement écrit *le preus*, leçon fournie par l'autre ms. Cf. mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, pp. 64-65.

L'en ne chante pas si souvent, Ne au siecle ne au moment (5307-5308)

Au lieu de *au moment* le ms. A donne *en couvent*, et c'est cette leçon qu'il faut choisir.

Quant le sçot, moult fust courouchiés Et drois fu, quar il ert leur chiés (5455-5456)

Même si on change la forme de *leur* (cf. la note des vv. 309-311), on n'obtient pas une rime correcte. Les deux mss portent *courouchiés* (A donne *il* pour *moult*), mais je suis convaincu que l'original a eu la variante *courchiés* et je proposerais la correction *il fust moult courchiés* ou *m. fust il courchiés*. Cf. v. 4448 où le copiste du ms. A écrit *courrouciez* pour *courchiés* rimant avec *leur* (pour *lour*) *chiés* et les exemples des

vv. 3119-20 et 3121-22 du *Dyalogue saint Gregore*, cités ci-dessus dans l'Introduction.

Je me doubt que grevé n'en soit. Il mourut si comme on soit (5912-5913)

Il est évident que *on* est dû au copiste du ms. de base. L'autre ms. porte *l'en* qui est la bonne leçon. A part la rime correcte, l'élimination de l'hiatus *commë on* parle en faveur de cette leçon. En outre, *l'en* est la forme usuelle en normand.

Et gouvernereis si a point Que de deffaut n'i point (6000-6001)

Le vers 6001 est évidemment corrompu. Outre la rime non léonine, ce vers n'est satisfaisant ni pour le sens ni pour la mesure. L'original a sans doute porté *Que de deffaute n'i a point*.

Devotement le pouchier prist, Qu'oncques nully ne la reprist (6415-6416)

L'original a probablement porté pouche au lieu de pouchier.

Pour ce le cuida si celer, Que nul ne le peüst trouver (6575-6576)

Malgré l'accord des deux mss, je ne crois pas que cette rime remonte à l'auteur. Le v. 6576 a peut-être eu *nel peüst relever*.

Il mena, qui n'est mie conclus, Vie d'ermite et de reclus (7162-7163)

La relative ne donne pas de sens et la rime n'est pas satisfaisante. En outre, le vers est hypermétrique. Je propose la correction conjecturale qui n'ost (= n'ot) pas de clus. Cf. le Dyalogue saint Gregore où reclus rime deux fois avec de clus: 1745-6 Chaucié comme .I. povre reclus D'unes chauces pleines de clus; 18003-4 Il virent l'ame d'un reclus; Ne scey s'il iert vestu de clus.

Toute la nuit y sejournerent, Et a l'endemain s'en alerent, Les reliques tousjours portant, De joie avoient en cuer grant (7506-7509)

Le ms. A donne *de joie avaint tous jours itant*, ce qui n'est pas plus satisfaisant pour la rime. En outre, la forme dissyllabique *avaint* ne remonte certainement pas à l'original. Je pense que le poète a écrit *en cor tant*. Cette correction donne aussi une syntaxe plus normale, bien que la construction du ms. de base ne soit pas impossible. Cf. mon édition du *Dyalogue saint Gregore*, note du v. 12757.

La Clef d'Amors

Se il chiet poudre en son geron, soit sus robe ou sus chaperon, escorre la doiz sanz hurter se de lié te veuz acoster (481-484)

Aucun des trois mss ne donne *hurter*, qui fausse la rime. C'est une variante que l'éditeur a prise dans une édition du XVI^e siècle. Un ms. porte *sanz oster* et les deux autres *et oster*. De ces leçons, qui toutes les deux fournissent une rime léonine, c'est *et oster* qu'il conviendrait adopter.

cil qui de gleve seut ferir, doit par droit a gleve mourir (1069-1070)

Le ms. A donne *perir* au lieu de *mourir*, et c'est apparemment la bonne leçon. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 6996-6998, où le copiste a écrit *mourir* pour *fenir*, et *Branche des royaus lingnages* 5783-5786.

Saches que bien enpleeras touz les donz que tu lor dorras (1489-1490)

Vu la grande régularité de la rime léonine dans ce texte, on peut constater sans hésitation que la bonne leçon est encore une fois fournie par le ms. A qui donne *feras* pour *dorras*.

Sueffre toi quant el guingnera, et escri quant elle escrira (1841-1842)

Ces deux vers correspondent au v. 543 du deuxième livre de l'Ars amatoria d'Ovide: Innuet illa, veniat; scribet, ne tange tabellas. Le v. 1842, où un ms. porte ce que au lieu de quant, ne donne pas un sens très clair, si l'on considère escri comme un impératif de escrire. En réalité, l'impératif sueffre toi conviendrait également pour la deuxième des deux temporelles introduites par quant, puisque le traducteur a choisi de ne pas traduire ne tange tabellas. Il se peut que escri soit un substantif, variante de escrit, ce qui donnerait un meilleur sens, mais une construction plus lourde (= quant elle escri(t) escrira). Si cette interprétation est correcte, on pourrait proposer la correction de escrira en fera pour la rime. Quoi qu'il en soit, il est vraisemblable que la rime guingnera: escrira ne remonte pas à l'original.

fame n'a de riens tel paour comme d'omme grant vanteour (1867-1868)

La rime nous apprend que l'auteur a utilisé la variante *peour* pour satisfaire à la rime léonine.

lors puet chescun segreement dire a l'autre tout son talent (1871-1872)

Le ms. C donne une rime parfaite mais son texte est moins satisfaisant, semble-t-il: lors puet amours segreement / l'un a l'autre tout soutement. Mais il est possible que cette leçon soit à considérer comme une lectio difficilior. Nous avons ici un emploi insolite de pouoir comme verbe transitif au sens de «pouvoir faire». Cf. Tobler-Lommatzsch, VII, 1416. L'adverbe soutement fait également problème. Il peut s'agir d'un dérivé du part. passé solt de soldre («entièrement»). Cf. Tobler-Lommatzsch, IX, 1021. Il est aussi possible que soutement soit une variante de soutiment. Cet adverbe connaît un grand nombre de variantes, mais soutement n'est pas signalé dans les dictionnaires. Pourtant, dans l'Advocacie Nostre Dame, dont l'auteur emploie régulièrement la rime léonine, on trouve une fois la rime soulement: soutilment 2277-8. Cette rime fait supposer que l'original ait porté la forme soutement. La rime soulement: soutiment apparaît aussi dans la Vie de saint Évroul 1955-1956.

si serion tost enlopés de telz marchiez envolepés (2235-2236)

Il est invraisemblable que l'auteur ait employé *envolepés* quand la variante *envelopés*, leçon donnée par le ms. C, fournit une rime parfaite.

Le fort n'est pas a bien jouer, mes a vos mours bien aoner (2633-2634)

Le verbe *aoner*, qui correspond à *componere* dans le texte latin d'Ovide, n'est pas attesté ailleurs dans l'ancienne langue. L'éditeur, qui le traduit dans son glossaire par «arranger, disposer, combiner», le considère probablement comme une variante de *aorner*. Mais cet exemple est très peu sûr à cause de la rime non léonine. L'original a peut-être eu *anouer*.

Les autres plaingnent et souspirent en nommant celz qu'elles desirent et de qui par jour lor souvient comme as amans faire convient (3277-3280)

Il faut corriger convient en couvient. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 740-743.

Li Livres d'Amours de Drouart la Vache

Les orgueilleus set si loier, Qu'elle les fait humelier (425-426)

Comme *loier* est une variante de *lier*, on peut être sûr que c'est la variante en -ier qui a figuré dans le texte original. Le ms. du poème de Drouart fournit encore: desvoier: contralier 655-6, otroiés: ociés 1055-6,

mariés: otroiés 3585-6, otroya: li a 3893-4, etc. Cf. à ce sujet Dit de la Panthère d'Amours 945-946 et Roman du Comte d'Anjou 6692-6695.

Mais c'est chose bien aparans Que li derrainiers de nului Ne prent noblece, fors de lui (890-892)

Nous avons d'autres rimes semblables dans ce poème: delez lui: nului 2337-8, nului: malgré lui 3175-6, de lui: nului 7499-700, 7513-14. L'éditeur, dans sa thèse sur la traduction de Drouart la Vache, Paris 1926, pp. 131-132, considère ces rimes comme régulières parce qu'elles contiennent un monosyllabe. Je pense plutôt que l'original a eu la forme nelui. Cf. La Passion Nostre Seigneur 1760-1762.

J'ai fait tant de biens, vraiement, Que uns homs, qui petit vivroit, Por riens tant de biens ne feroit (964-966)

Ainsi que le fait remarquer l'éditeur dans sa thèse précitée, p. 132, note, on peut corriger cette rime en lisant Qu'uns homs, qui petit viveroit. Un tel ajout d'un e svarabhaktique corrigerait aussi les rimes suivantes: finerai: vivrai 1923-4 (avec la suppression de je), refuserés: metrés 2717-8 (avec la suppression de la), rendra: sera 3657-8 (avec la suppression de je ou de bien), amera: avra 3785-6 (lisez N'uns). Cf. aussi Roman du Comte d'Anjou 3619-3620 et Lamentations de Matheolus IV 462-464.

Si vous pri, de cuer debonnaire, Que mon service retenés: Si ferez ce que vous devez (1916-1918)

On peut être sûr que *retenés* est une faute pour *recevés*. Voir pour cette faute *Roman du Comte d'Anjou* 4705-4708.

Car cil, qui sanz donner promet, En grant vilonie se met (2241-2242)

L'original a sans doute eu la variante premet. Ce texte fournit d'autres exemples où promet rime en -emet: 2981-2 donnee m'et: promet, 7009-10 se met: promet, 7013-4 promis: service mis. Des exemples de la variante premetre sont cités par Godefroy, X, col. 430 c, et Tobler-Lommatzsch, VII, col. 1970-1971.

Toute voie encor vous requier ge, Que por amour de cele vierge, En qui Diex se voust aombrer, L'amour me weilliez otroier (2285-2288)

La substitution de *ombroier* à *aombrer* rendrait la rime correcte. Cf. l'exemple cité par Godefroy, V, col. 597 c: Quant en la virge s'ombroia (J.-C.).

«Si m'aïst Diex, biaus dous amis, Je vous ai franchement promis (2719-2720)

La variante *pramis* donne une rime parfaite. Il en est de même des rimes des vv. 5955-6, 6157-8, 6169-70, 7031-2. Cf. à ce sujet *Roman du Comte d'Anjou* 7392-7397, 18 contes français I 1-4 et Lamentations de Matheolus III 140-142.

Mais vous oster election Me volez, par induction, Ce que vous faire ne volez, Si qu'en parlant vous decevez (3125-3128)

Il me semble clair que volez est une faute pour devez qui donne une rime léonine parfaite et en même temps un meilleur sens que volez.

Mais, si m'aïst Dex, il me samble Qu'Amours est plus bel et plus gent En mariez qu'en autre gent (3506-3508)

La correction Que Amours est plus bel et gent rendrait la rime correcte.

Por ce que servir ne puissons A cele a qui ami nous sons (3531-3532)

Si nous changions l'ordre des mots du dernier vers nous obtiendrons la rime *puissons*: *ami sons*. Sur cette correction, cf. ci-dessous, note à 6507-6509 et *Dit de la Panthère d'Amours* 523-526.

A paines eschivai ses las, Sans faire d'Amours le solas (3991-3992)

La correction son las rendrait la rime acceptable, car la nasale ne compte pas. Cf. sentence: demande ce 7569-70, et mon édition de trois contes du *Tombel de Chartrose*, p. 30.

Par tele amour est malement Li proismes a l'ome bleciez, Et Diex en est trop courouciez (4104-4106)

L'original a évidemment porté la variante coureciez. La même rime incorrecte revient aux vv. 6665-6, et aux vv. 5971-2 où courouciez rime avec adreciez. Cf. Branche des royaus lingnages 4382-4386, L'Histoire du Précieux Sang 599-600 et La Passion Nostre Seigneur 3045-3046.

Après il li covient suïr Les bons et les mauvais fuïr; Se la compaingniee sivoit Des mauvais, il s'avilleroit (4677-4680) sivoit est probablement une faute de copie commise sous l'influence de suïr du v. 4677. Je pense que Drouart a écrit queroit.

Ou se li amans se desguise, Ou va plus qu'il ne doit ou vient, Ou se il povres homs devient (4764-4766)

L'original a probablement eu *et vient*. Il est naturel qu'un copiste, peu conscient des exigences de la rime léonine, corrige en *ou vient*.

Et se cil nous plus que cist cors Est simples, dites: c'est decors (5831-5832)

On peut être sûr que *cist* est dû au copiste. Drouart la Vache a certainement écrit *ce cors*.

La dame, par Sainte Marie, A son pooir contredisoit A ce que cil homs li disoit, Et tele raison li disoit Par qui elle se deffendoit (5976-5980)

Le verbe disoit du v. 5979 est suspect. Le vers précédent contient ce verbe à la rime; de plus, disoit fournit une rime non léonine avec deffendoit. Le texte original a sans doute porté rendoit. Cf. 1439-40 De ce ne te pues tu deffendre / Por raison que tu saiches rendre.

Cele, qui a autre obligie Estoit, li promist esperance Tel que, [se] par sa mescheance, De son ami se departoit, Li chevaliers ses amis soit (6148-6152)

Si on lit departissoit au lieu de se departoit au v. 6151 on obtient une rime correcte. Il n'est pas exclu que l'original ait eu cette forme de l'imparfait, car le suffixe inchoatif -iss- est employé au présent de l'indicatif au v. 6682 departissent où la forme est attestée pour l'auteur par la rime féminine (: issent). Cf. aussi Jehan et Blonde de Philippe de Rémi, p.p. S. Lécuyer, CFMA, 107, v. 6032 avec la note de l'éditrice.

S'uns homs muert qui estoit amis, La fame qu'en li a cuer mis, Le doit .II. ans, sanz plus, atendre (6507-6509)

L'ordre des mots du v. 6508, qui donne une rime imparfaite, ne remonte certainement pas à l'auteur. Drouart la Vache a sans doute écrit cuer a mis pour rimer avec amis. Cf. la rime suivante chez Drouart: Et li autres sera amis. / Car, se cil qui son cuer a mis / En oyseuse, a le cuer si josne 1131-3. Cf. aussi Dit de la Panthère d'Amours 309-310, 791-792, et Branche des royaus linguages 10800-10802.

Et que plus a meschief verra Son ami, plus le soustenra (6723-6724)

Il est probable que l'original a eu *venra* pour *verra*. Dans ce cas-là, il faudrait considérer *son ami* comme le sujet du verbe.

Car mout se tient li homs a pris, Qant les grans despens a apris Et a vivre a grant largeté, En grant joie et en grant santé (6815-6818)

Je suis convaincu que l'original a porté la variante sanité qui a aussi la forme saneté. Si on accepte cette correction, il faudrait en même temps supprimer et pour obtenir un octosyllabe correct. Pour ce qui est des deux formes sanité et saneté, celle-là est plus fréquente, tandis que celle-ci fournit une rime plus parfaite. Pourtant, Drouart n'hésite pas à associer e et i dans la pénultième. Cf. largeté: necessité 2149-50, 4229-30, naturalités: metés 2391-2, le fait: amis fait 3047-8, etc. Cf. aussi la note 7309-7311.

Mais cil qui la vieut a soy traire, N'a pooir d'estre diffamés, Ains sera prisiez et loés De ceulz qui le connoisteront (7190-7193)

Pour obtenir une rime parfaite il faudrait corriger loés en amés.

Que cil est fox qui s'entremet D'amer et qui s'entente i met A faire ce qu'Amours enorte (7309-7311)

Le poète réunit parfois e et i dans la pénultième de la rime léonine. Cf. ci-dessus, note à 6815-6818, et Vie saint Jehan-Baptiste, note 103-105. Voir aussi Bossuat, op. cit., p. 132, note. Bien que la rime s'entremet: i met soit tout à fait possible, la rime s'entremet: s'entente met est meilleure; de plus, i est superflu à côté de A faire.

Le Roman du Comte d'Anjou par Jehan Maillart

Mez en doit chosez pourfitables, Et qui lez cuers des genz esmuevent A bien fere, quant il lez truevent, Plus deligemment escouter Pour soi en bonnes meurs monter (26-30)

Il est évident que Jehan Maillart poursuit la rime léonine. Il est également clair que les copistes du poème ne se rendent pas compte de cette ambition du poète. Dans le passage cité, je ne pense pas que la rime *escouter*: *monter* remonte à l'auteur. Son texte a sans doute eu *bouter* pour *monter*.

Vostre biauté m'a si seurpris Que je me rent a vous tout pris (341-342)

L'original a certainement porté soupris et non seurpris.

Ne demorra mie granment Qu'aprés vous irai erraument (453-454)

Même si le ms. de base a *erraument* et non *erranment* (on sait combien il peut être difficile de distinguer les lettres n et u dans certains mss), je suis sûr que l'auteur a utilisé la deuxième variante. Cette rime revient aux vv. 1985-6 et 6615-6, où il faut également corriger en *erranment*. Voir aussi la note des vv. 1465-1466. En outre, on peut noter que la variante *erramment* se rencontre à l'intérieur du v. 7550.

La ne se vont plus debatant, En la chambre entrent a itant (637-638)

Je pense que le texte primitif a eu *entrerent atant*. Un tel passage du présent historique au prétérit n'a rien d'insolite en ancien français.

Que joiaux et or et argent Porteront avec eulz, quer gent Qui n'a pas povreté aprise Est trop povre et trop entreprise (647-650)

On sait que le résultat de quare est souvent abrégé dans les mss. Il peut donc être difficile de savoir quelle forme l'auteur a employée. Dans un poème où la rime léonine est aussi régulière que dans le Roman du Comte d'Anjou, l'éditeur aurait dû corriger sans hésitation ce quer en car, d'autant plus qu'il admet cette variante ailleurs. Au v. 6790, par exemple, on trouve car hons rimant avec barons. La rime incorrecte argent: quer gent revient aux vv. 3021-2. En outre, quer fausse la rime arons: quer hons aux vv. 1267-8.

Con fame essiliee m'enfui. Certes, mal avisee fui (761-762)

Le texte primitif a probablement porté ou me fui ou avisee en fui. La dernière alternative est à préférer.

Et sez serjans a esveilliéz Pour vous fere querre et sivir. Alons! hastons nous de foïr. (806-808)

Il est improbable que Jehan Maillart ait utilisé l'infinitif sivir, quand les infinitifs suïr: fuïr fournissent une rime parfaite.

Alons la ou Dex nous merra; S'il li plest, bien nous avenra. (1041-1042)

Le futur merra, pour menra, ne peut remonter à l'auteur.

...Tout l'afaire A bien pourquis et pourchacié; Tant a alé, tant a chercié Que sa besoigne a achevee (1364-1367)

Le texte de Jehan Maillart a probablement eu chacié au lieu de chercié.

Querre la veult diligenment.

Vers la chambre vient erraument (1465-1466)

Cette rime ne remonte certainement pas à l'auteur. On pourrait corriger en diligeaument (pour cette forme voir Le Dyalogue saint Gregore 6706, 18008, et Trois contes du Tombel de Chartrose I 63), mais je préfère corriger erraument en erranment, puisque cette forme est attestée ailleurs par la rime. Cf. 453-4 et 1985-6.

S'elle est si belle con l'en dit.» Volentiers l'eüst escondit (2557-2558)

Comme on, pour l'en, fournit une rime léonine, c'est certainement cette variante qui a figuré dans le texte original. La variante on se rencontre ailleurs dans le poème. Cf. 4894, 4903, 5216, etc. Cf. aussi Vie saint Jehan-Baptiste 5912-5913.

Dire li veult, que qu'il aveigne, Que de celle est enamouréz Et qu'il est illec demouréz Grant pieche, tant que il sara Se de li son desir fera (2644-2648)

La variante du ms. B Se de celle s. d. ara donne un vers hypermétrique. Toutefois, on doit recourir à ce ms. pour corriger la rime incorrecte du ms. de base en adoptant la leçon ara pour fera.

Ainsi est trop chier acheté L'amistié qu'elle a ainz moustré. (3513-3514)

Le texte primitif a sans doute porté *presté* au lieu de *moustré*. Dans ce texte, *presté* rime parfaitement en *-eté*. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste*, note 182-186.

Onques mes n'oïstes greigneur Pitié raconter, je m'en vant. Bien avéz oï ci devant (3528-3830)

Jehan Maillart a probablement écrit je me vant, qui donne une meilleure rime.

Ainz revien tost, et si bevras Et aprés si t'avanceras (3619-3620)

Le ms. B donne revien et sy buveras. Même s'il n'est pas sûr que cette leçon soit la bonne, je suis convaincu que Jehan Maillart s'est servi d'un futur avec un e svarabhaktique pour obtenir une bonne rime. On pourrait aussi corriger en t., si beveras ou t. et beveras. Au v. 7335 le copiste change un autre futur de ce type au détriment de la rime. Cf. la note cidessous, et Li Livres d'Amours 964-966 et Lamentations de Matheolus IV 462-464.

Aléz devant, g'irai apréz; Soit ou en forest ou em prez (4033-4034)

Il n'est pas croyable que l'auteur ait renoncé à une bonne rime léonine en employant *aprez* au lieu de sa variante *emprez*.

Tantost serai morte lïens Ou, s'il vous plest, je saudré ens (4217-4218)

Cette rime montre que l'original a porté *leens* pour *lïens*. La forme *leens* est employée ailleurs dans le poème. Cf. 4599.

Son enfant met en son geron, Puis resgarde tout environ (4443-4444)

Le texte original a sans doute porté la forme giron.

Leenz herbergier me veilliéz Et mesui sanz plus m'accuilliéz (4599-4600)

Il n'est pas vraisemblable que Jehan Maillart ait choisi la forme veilliez au lieu de vuilliez comme mot rimant avec accuilliez.

Mon mestre l'aumosnier vous prie, Con celle en qui forment se fie, Que ceste fame recevéz En vostre garde, et vous penéz (4705-4708)

On peut être sûr que l'original a eu retenéz au lieu de recevéz. La différence graphique entre les deux mots est d'ailleurs minime, puisque les lettres t et n sont souvent confondues avec c et u. J'enregistre deux fautes analogues dans le Dyalogue saint Gregore, où les mss donnent recevoit pour retenoit (: avenoit) au v. 3477, et apertenoit pour apercevoit (: devoit) au v. 21818. Cf. aussi Li Livres d'Amours 1916-1918.

«Ha! dist il, male flambe l'arde Qui c'escript! Ce ne fiz je pas.» Lors leur raconte et ne fault pas Comment au conte fist savoir (4834-4837)

Au lieu de *et ne fault pas*, qui fausse la rime, l'original a peut-être porté *isnellepas*. Cette correction éliminerait aussi la rime du même au même *pas*: *pas*.

Aussi ne vous mandai je mie Que l'en feïst nul mal qu'il soit A la contesse qui gesoit N'a sa porteure ensement (4846-4849)

qu'il soit fait difficulté. Je crois que l'original a eu qui soit qui rime parfaitement avec la variante gisoit. A la rigueur, on pourrait aussi corriger en que soit et garder gesoit, mais la rime des vv. 5509-10 montre que gisoit est la forme de l'auteur. Cf. aussi Lamentations de Matheolus III 257-259.

Si n'oubliai pas au restour Que par la ne feïsse un tour (4897-4898)

Si on supprime *un*, ce qui est possible sans fausser la mesure du vers, on obtient une rime correcte. Cf. ci-dessus, note des vv. 3513-3514.

«Ha! font il, biau tres dous amis, A trop grant tort sommes ci mis (5023-5024)

On peut être assez sûr que l'original a porté ça pour ci. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 309-310.

> Voir est que la dame gesoit, Nous n'en saviens rien qui soit (5085-5086)

L'auteur a ici employé la même rime léonine qu'aux vv. 4847-8. Cf. la note de ces vers. Il faudrait donc corriger *gesoit* en *gisoit*.

- « Se Dex me doint sancté, nanin!
- « Ainz ara cuer plain de venin
- « Qui tel cruauté loera (5151-5153)

L'ajout de *nanin* ne se laisse expliquer que par le désir du poète de trouver une rime pour *venin*. Il est alors incroyable que l'auteur ait employé la variante *nanin* quand *nenin* lui donne la rime qu'il cherche.

Si avoit il bien appetit De mengier, s'il eüst en quoi. Celle nuit jut en ce requoy (5410-5412)

en quoi ne convient ni pour le sens ni pour la rime. Le ms. B donne un vers hypermétrique eüst eü de quoi, mais il est clair que de quoi est la leçon originale.

Du moustier raloit en meson La proude fame, la mairesse, Qui grant bien fist a la contesse Quant la meïsmes le trouva. Pensa soi dont vient, ou s'en va (5470-5474)

La fin du dernier vers est probablement altérée. On obtiendrait une rime correcte par une correction assez légère *et ou va*.

Il n'a pas douze jours entiers Que ma dame d'enfant gesoit D'un biau filz, si com on disoit (5508-5510)

Cette rime montre que l'auteur a employé la forme gisoit. Cf. les notes des vv. 4846-4849 et 5085-5086.

Venus est droit a la donnee Ou la gent povre est aünee Pour celle aumosne recevoir. Si vous puis bien dire pour voir Plus en y ot de seize mile (5647-5651)

Bien que les deux mss donnent *pour voir*, je suis sûr que le poète a écrit *de voir* pour obtenir une rime parfaite. Cf. v. 7530 où il emploie *de voir* de la même façon pour rimer avec *devoir*.

De ceste chose plus n'enquier, Ne plus avant savoir ne quier (5721-5722)

Le ms. B donne *n'en* pour *ne*, et c'est évidemment cette leçon qui remonte à l'original.

Ainçois seroit bien avenant, Fet l'evesques, que vous me dites Deus autres demandes petites, Dont vous estez, ne de quel genz, Qui estes ci endroit deus genz (6078-6082)

quel genz est suspect. Le texte primitif a certainement eu ce substantif au pluriel, car queus genz rime parfaitement avec deus genz.

Ja de ce ne vous effraéz. Tout si povre con vous veéz Que je sui, ce ne doutéz mie, Sui quens de Borges la garnie (6143-6146)

Encore une fois, le copiste du ms. de base, inconscient qu'il est de la rime léonine, a substitué à la leçon originale *effreez* une variante qui ne fournit pas de rime satisfaisante.

Biau sire quens, dit li proudons, Hui ce jour vous a fet deus dons (6323-6324)

La rime nous apprend que l'auteur a écrit preudons.

Molt fustez envers moi piteuse, Quant li aumosniers m'envoia A vous et asséz vous pria Que tout me feïssiéz avoir (6692-6695)

Un poète poursuivant la rime léonine n'a naturellement pas choisi *pria* pour rimer avec *envoia*, quand la variante *proia* lui offre la rime qu'il cherche. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946, *Li Livres d'Amours* 425-426, *Branche des royaus lingnages* 1973-1975 et *La Passion Nostre Seigneur* 187-188.

Et un camelin de Douai Molt bon et molt fin que je ai Avecques vous emporteréz (6731-6733)

La rime *Douai*: *je ai* serait à la rigueur acceptable, puisqu'il s'agit d'un nom propre et d'un mot monosyllabique (cf. Freymond, *Zeitschr. für rom. Phil.*, VI, pp. 30-33), mais je suis assez sûr que l'auteur a tiré profit de la possibilité de faire une rime riche que lui donne *jou*, variante de *je*. Cf. le *Roman de la Rose* 21553-4 où Jean de Meun a employé la forme *jou* pour obtenir la bonne rime léonine *jou port*: *ou port*.

Et, avecques ce, leur offrirent Tout le remenant et leur cors Pour eulz servir tout sanz descors (6784-6786)

Au lieu de *leur cors*, l'original a probablement eu *les cors*. Cf. la correction proposée pour la *Vie saint Jehan-Baptiste* 1080-1081.

Ma complainte li moustrerai, Et puis apréz li requerrai (6835-6836)

Il est vraisemblable que Jehan Maillart a employé le futur métathétique *mousterrai* qui fournit une rime plus parfaite.

S'ainsi est qu'a Damledieu plaise Qu'au dessuz em puisse venir, A honte la ferai mourir (6996-6998)

Il est croyable que l'auteur a fait rimer *venir* non avec *mourir* mais avec son synonyme *fenir*, ainsi qu'il a fait aux vv. 7763-4. Cf. *Clef d'Amors* 1069-1070.

Si li presentent leur servises Pour li servir en tantes guisez, Chascun selonc ce que il a. Li quens forment les mercia (7021-7024)

Je pense que l'original a porté qu'il i a.

Et briement vous en respondrai Ce qu'en mon conseil trouverai (7335-7336)

Le ms. B donne *responderay* et c'est la forme attendue. Ce ms. omet *en* qui a été ajouté par le copiste du ms. de base qui n'a pas accepté cette forme du futur. Cf. la note des vy. 3619-3620.

Et li dus ot fet aprester
De sez genz d'armes un grant nombre
Que nus lez soudoiers n'encombre
A faire ce qu'il ont promis.
Devant, au tret d'un arc, a mis
Grant luminaire pour connoistre (7392-7397)

Le texte original a naturellement porté pramis pour promis. C'est là une variante très fréquente à l'époque, surtout dans les poèmes à rimes léonines où elle apparaît souvent comme mot rimant avec amis. Cf. Li Livres d'Amours 2719-2720 et 18 contes français I 1-4.

Et tout erraument li ont dit Rendre s'aille sanz contredit, Quer autre deffense n'i a (7591-7593)

La rime ont dit: contredit ne remonte certainement pas à Jean Maillart. Si c'est le premier vers qui est fautif, on peut proposer l'une des corrections Tout e. li ont ce dit ou Et tout e. ont ce dit. Si c'est le deuxième vers qui a été altéré, l'original a peut-être eu Que rendre s'aille sanz condit, où condit est une variante de conduit avec la réduction de ui en i. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 523-526. Cf. aussi la rime escondit: conduit qu'on rencontre aux vv. 1399-1400 de la Vie saint Jehan-Baptiste.

Et vostre non piz en vaudroit, Se garder i vouléz a droit (7623-7624)

Le ms. B donne *au droit* et c'est sans doute la bonne leçon. Le copiste du ms. de base, peu soucieux des exigences de la rime léonine, corrige en *a droit* qui est la forme usuelle de la locution. Ici le «principe de la rime léonine» coïncide avec celui de la *lectio difficilior*. Cf. la faute *au main* pour *a main* dans le *Dit de la Panthère d'Amours* 1252-1253.

« Sire, fait il, je vous conseil Que maintenant, sanz arrester, Fachiez lez portes bien garder (7662-7664)

L'original a peut-être eu retarder au lieu de arrester.

De quoi, par le consentement Du roy et de s'auctorité, Li quens a prise la conté De Chartres, et tient en prison S'antain qui fist la traïson (7726-7730)

Encore une fois il faut avoir recours à la variante du ms. B pour obtenir une rime correcte qui doit être la bonne leçon. Au lieu de *conté*, ce ms. donne *cité*.

Pour ce pri tous ceus qui cest oevre Verront, quant en leur mains charra, Qui male fachon i verra Que il ne veille ma rudesce Reprendre par trop grant apresce (8076-8080)

Le ms. B donne *venra* pour *verra*, mais c'est évidemment une faute. Pour obtenir une rime léonine il faudrait corriger *charra* en *cherra*.

Le Roman de Fauvel par Gervais du Bus

Fauvel resgarde en sa presence, A qui l'en fet grant reverence De lui torchier et soir et main. Le pape si li tent la main (107-110)

Pour le vers 109 on trouve comme varia lectio t. s. et a m. (ms. A) et Que l'en torche au s. et au m. (ms. y). La variante du ms. A a l'avantage de fournir une rime correcte, mais la construction asymétrique soir et a main n'est pas très bonne. Je crois que c'est dans le ms. y qu'on doit chercher la leçon primitive. Il suffit de corriger au en a pour obtenir une rime léonine correcte. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 1252-1253 et Roman de la Rose 7489-7490.

Par le saphir le peus prouver, Ou coulour d'azur dois trouver, Et l'etherien firmament A d'azur vrai resemblement (211-214)

D'après le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, III, 1880-1881, le mot firmament (< firmamentum) ne connaît pas de variante. C'est évidemment de ce substantif qu'il s'agit ici, même s'il y a un autre, fermement (dérivé

du verbe *firmare*), «appui, fondement, soutien». Mais selon Godefroy, IX 622b, *firmament* se rencontre aussi sous la forme de *fermement*, et c'est probablement cette forme qui a figuré dans le texte original.

Nepourquant, a bien esluignier, Je ne saroie distinguier Les queuls prelas, a dire voir, Font au jour d'ui miex lor devoir (633-636)

Le verbe distinguer est fort rare en ancien français. Le dictionnaire de Godefroy ne l'enregistre pas et d'après le FEW, III 100 a, il apparaît seulement en 1426. Le Tobler-Lommatzsch, II 1958, en cite pourtant trois exemples, dont le premier est celui-ci. Mais cette première attestation est mal assurée, car je ne crois pas que cette rime incorrecte remonte à l'auteur. En outre, on se demande si le ms. porte distinguier et non distinguier. La dernière forme pourrait être une variante de destiner. Sinon, le texte primitif a peut-être eu assigner, qui donne une rime correcte. Sur la réduction de ui en i, voir le Dit de la Panthère d'Amours, note de 523-525.

Coeffez ont et saouleirs a las. Bien devroient crier: Hé las (787-788)

On peut être sûr que Gervais du Bus a écrit Ha las.

Ne sont pas vrai religious Tiex gens qui sont si couvetous De lour estude au siecle metre (864-866)

couvetous, qui gâte la rime, ne peut être la bonne leçon. Comme tous les autres mss donnent curieux (curious), il faudrait adopter cette variante.

Et dedens n'a fors que fallace, Qui tous jors quiert tens et espasce De sa volentei replanir. Tant ont vers Fauvel entesé Qu'il lour a, sachiés, dispensé Qu'il peuent bien propre tenir (891-896)

Cette citation appartient à un passage écrit en strophes de six vers, dont le troisième et le sixième riment ensemble (aab ccb). Les rimes de cette partie du poème ont la même richesse que les rimes appariées, même si cela ne ressort pas clairement des rimes de ce passage. Mais elles sont faciles à corriger. Prenons d'abord la rime replanir: tenir. Je suis convaincu que la leçon replenir a figuré dans le texte primitif et qu'elle est donnée aussi par d'autres mss, même si cette variante n'est pas fournie dans l'apparat critique de l'édition de Långfors. Pour ce qui est de la rime entesé: dispensé, on peut constater que la plupart des mss portent

encensé pour entesé, et c'est probablement la bonne leçon ainsi que le dit l'éditeur lui-même dans les Additions et corrections ajoutées à la fin du livre.

Gentis qui se font si nouvel, Ne sont pas d'argent lor bouel (1104-1105)

Pour le premier vers l'éditeur a adopté la leçon isolée du ms. A. Dans la majorité des mss on lit *Gentilz qui sont si inouel*. A part la rime correcte, cette leçon comporte un mot très rare, *inouel* « de caractère inégal, intraitable ». On pourrait donc adopter cette leçon aussi selon le principe de la *lectio difficilior*.

Dedens estoit paint richement
Le dit palaiz et cointement
De synjoz et de renardeaux
Contrefaiz, a petis hardeaux,
A tricherrez et a bouleurs,
A advocas et a plaideurs,
A faux jugez, faux conseilleurs,
Faux tesmoings, faux raporteeurs,
Faux hosteliers, faux conteeurs,
Faux seigneurs et faux flateeurs (1333-1342)

Ce passage offre trois formes contractées, bouleurs, plaideurs et conseil-leurs, dont la dernière rime avec la forme ancienne raporteeurs. L'éditeur pense que les formes contractées remontent à l'auteur, même s'il dit qu'il serait possible de rétablir les anciennes formes. Cf. l'Introduction, pp. XLVI-XLVII. La réduction de l'hiatus eü est très rare mais attestée dans la poésie de l'époque. Cf. 18 contes français I 86-89 et Histoire du Précieux Sang. Les exemples de ce passage sont pourtant très incertains parce qu'ils donnent des rimes qui sont étrangères à Gervais du Bus. Aux vv. 1337 et 1338, plusieurs mss omettent et. Si on supprime cette conjonction et A au v. 1339, on peut lire bouleürs, plaideürs et conseil-leürs (= -eeurs). Par ces retouches assez légères on obtient les formes normales à l'époque et des rimes correctes.

Nepourquant dedens sont couvertez
Petitez esmeraudez vertez
Qui sont com grains de sel menus,
Qu'il ne soient aperceüz
Forz que des povrez qui les portent (1897-1901)

La rime *menus*: aperceüz, bien qu'elle soit donnée par la majorité des mss, ne peut guère remonter à l'auteur, qui n'est responsable, semble-t-il, d'aucune des rimes incorrectes que fournissent les mss. La bonne leçon se rencontre dans le ms. y qui lit *menues*: aparceues. Les adjectifs sont donc

accordés avec esmeraudez. Au v. 1900 nous avons il là où l'on s'attendrait à elles, mais cette forme n'appuie pas les adjectifs masculins, car il pour elles est un trait de l'Ouest. Deux autres exemples analogues sont signalés par l'éditeur dans l'Introduction, p. XLIV. Il est possible que certains copistes aient mal interprété le v. 1899 à cause de l'ordre des mots, com grains de sel menues qui est pour menues com grains de sel. Pour cet ordre des mots, voir mon édition du Dyalogue saint Gregore, note à 20801.

Je croy qu'onques mès n'oït on Parler de tel presomption (2131-2132)

Bien que la plupart des mss portent *oït*, cette rime nous apprend que le texte primitif n'a pas eu de *t* final. On peut donc constater que l'auteur a utilisé la forme verbale qui était normale au début du XIV^e siècle. Cf. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 214.

Si comme aucuns qui a deniers Plains ses coffrez et ses guerniers (2729-2730)

Ainsi qu'au v. 2086, Gervais s'est naturellement servi de la forme grenier pour rimer avec deniers.

Et lors prist le monde a entendre Qu'en la Virge char et sanc prendre Vendroit Diex pour ceulx racheter Qu'Eve avoit fait pieça mater (3069-3072)

La rime non léonine *racheter*: *mater* est imputable au copiste. On peut être sûr que le texte de Gervais a porté la variante *rachater*. Cf. *Branche des royaus lingnages* 5282-5284.

18 contes français tirés du recueil intitulé Le Tombel de Chartrose

Au besoing voit on ses amis, Et plus greve secours promis Que s'il ne fust point attendu, Quant il n'est au besoing rendu (I 1-4)

Comme la forme prametre est bien attestée dans le Tombel, il est clair que l'auteur a écrit pramis pour rimer avec amis. La rime fautive promis: -amis revient dans cette édition aux vv. XX 299-300 et XXVIII 147-148. Cf. aussi Roman du Comte d'Anjou 7392-7397 et Li Livres d'Amours 2719-2720.

De ses biens povres revestoit Par gens a ce faire esleüz, Et trestouz en estoient peuz, Si en y avoit il grans presses (I 86-89)

Je suis sûr que le texte primitif a porté la rime correcte esleüz: peüz. On peut corriger le vers hypermétrique en supprimant Et ou tres-. On élimine à la fois la forme contractée peuz qui fait problème. Cf. Roman de Fauvel 1333-1342 et Histoire du Précieux Sang.

Mais par conseil de sa mesgnié, Qui n'estoit seure ne lïé (I 319-320)

Ce passage offre plusieurs particularités. Outre la rime incorrecte, la réduction de l'hiatus de *seure* (cf. la note précédente) et les formes *mesgnié* et *lié* font difficulté. Si on lit *mesgnie*: *lie* (cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 1727-1731), on obtient une rime correcte et on peut lire *seure*. Cf. aussi la note à XIV 612-614.

Qui tant avoit eü d'onnour, Or n'y avoit de lui menour (III 435-436)

La rime *enour*: *menour* est souvent utilisée par les poètes poursuivant la rime léonine, et il n'y a pas de doute que la forme *onnour* est à imputer au copiste. Cette forme revient aux vv. IX 54, IX 62 et XII 304, où elle forme également des rimes incorrectes avec des mots en *-enour*. Cf. aussi *Vie saint Jehan-Baptiste* 677-678 et *Roman de la Rose* 6499-6500.

Mais li monstroit mainte semblance De fol amour apertement, Tant par li rire nicement, Tant par ses yeulx en li fichier. O ce qu'el n'avoit rien se chier Qu'el ne li offrist humblement (XII 118-123)

Au v. 122 l'original a naturellement eu si qui est la forme normale.

Aprés un serpent de boscage, Qui n'avoit pas le corps moult bel, Par plusours faiz vint au tumbel (XIII 394-396)

Au lieu de *moult bel* le texte primitif a probablement porté *mont bel* qui rime parfaitement avec *tumbel*, graphie latinisante pour *tombel*. Cette rime nous apprend donc que l'auteur a employé une forme qui est caractéristique de l'Ouest. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 3810-3814, *Histoire du Précieux Sang* 99-100, et *Roman de la Rose* 15755-15756.

Assez li ot courte duree La dignité mal convoitié. Mainte nuit en avoit veillié (XIV 612-614)

Encore une fois la réduction de -iee en -ie a échappé à l'éditeur, car par convoitie : veillie on obtient une rime correcte. Cf. la note à I 319-320.

Mais uncore silence y tiennent, Fors de ce que dire y convient. Des chars pour neant lor souvient (XV 362-364)

Nous avons encore un cas où le copiste, ou l'éditeur, a faussé la rime fréquente *couvient*: *souvient*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

Ainz le fist moult bien aesïer Tant qu'il fu gari de tout plein Et qu'il estoit refait et plein (XX 302-304)

Je suis convaincu que l'original a porté tout de plein.

Chascun de hault et de bas pris Est tantost vers cil enespris Qui de ses malx l'ose reprendre (XXVII 5-7)

Je ne crois pas que la rime bas pris: enespris soit authentique. L'auteur a certainement employé enaspris qui est d'ailleurs la forme normale.

Une nuit ou moustier jesoit Ou longuement prié avoit (XXVIII 155-156) La rime, ainsi que le sens, exige le pluriel des verbes.

L'Histoire du Précieux Sang

L'éditeur de ce poème discute les rimes dans son introduction. Il y cite la règle de la rime riche telle qu'elle a été formulée par E. Langlois dans l'introduction à son édition du Roman de la Rose: «Pour les rimes masculines, le poète s'est astreint à faire commencer l'homophonie au moins à la consonne ou à la voyelle précédant la voyelle ou la diphtongue accentuées. En général, les rimeurs qui s'imposaient cette règle s'en affranchissaient pour les monosyllabes et les noms propres.» Après cette citation, il constate que «toutes les rimes masculines de notre poème sont riches, excepté deux: veus: esmeus 220 et ennuia: mua 550. Toutesfois, on peut se demander si l'on ne doit pas prononcer ennuia sans i; cf. la forme ennuz, enregistrée par Burgass, p. 20.» Cette explication de la rime ennuia: mua est probablement correcte. La diphtongue ui se réduit

souvent en i en normand, mais la réduction en u est aussi attestée. La règle de Langlois qui dit qu'il suffit que l'homophonie commence à la consonne précédant la voyelle accentuée n'est pas généralement pratiquée par les poètes de l'époque. Dans la plupart des poèmes à rime riche, l'homophonie commence, comme nous l'avons vu, à la voyelle de la pénultième. Cette règle est aussi pratiquée par Jean de Meun. Si on accepte la règle formulée ci-dessus, il y a pourtant plus d'exceptions que celles signalées par l'éditeur. Voir les notes à 139-143, 169-172, 219-220, 381-386, 522-526. Il est clair qu'il est difficile de corriger toutes les rimes masculines dont l'homophonie ne commence pas à la voyelle de la pénultième. Mais ce poème est intéressant par le fait que la rime non léonine est souvent combinée avec la réduction de l'hiatus. La moitié des rimes incorrectes appartiennent à cette catégorie. Ce texte est écrit en dialecte normand au début du XIVe siècle, et la fréquence de la réduction de l'hiatus est un trait assez frappant dans ce texte. Cf. Roman de Fauvel 1333-1342 et 18 contes français I 86-89. On doit observer que nous avons ici affaire à des rimes différentes de celles qu'on trouve dans certains poèmes, par exemple dans la Vie de saint Évroul, où des diphtongues, qui n'ont jamais été dissyllabiques, peuvent rimer ensemble. Dans l'Histoire du Précieux Sang, il s'agit de diphtongues qui sont le résultat de la réduction de l'hiatus.

> Puis le mistrent en un tombel Que l'Euvangile dit mou bel (99-100)

Je crois que le ms. porte en réalité *mon bel*, car *mou* pour *mout* doit être exceptionnel, tandis que *mon*, qui donne une rime parfaite, est bien attestée en normand. On trouve cette forme par exemple dans le *Dyalogue saint Gregore* 10329, 11230, 11291, etc.

Mez le saint sanc ou il se fia Et cen que ydoles renia Et le fet qui n'est point prouvei, Ne nul meffet en li trouvei, Ches choses si le delivrerent (139-143)

Si la réduction de l'hiatus eü est attestée à l'époque, il est difficile d'accepter la réduction de *ïa* dans *fia* et *renia*. Si on supprime *il* au v. 139 et lit *qu'ydoles* au vers suivant, on obtient des octosyllabes normaux avec des rimes léonines.

Et de maint autre crestïen Vendroit Tit et Vaspasïen A grant ost outre mer transmis, Comme Jhesus l'avoit pramis (153-156)

Il est invraisemblable que l'auteur ait employé *transmis*, quand la variante *tramis* fournit une rime parfaite.

Donc se pensa que il percheroit Le tronc et la le mucheroit, Sans que sa fame riens en sceust, Pour l'aourer quant il li pleust (169-172)

Si on supprime en au v. 171 et il au vers suivant, on obtient la rime correcte sceüst: pleüst.

Lez miracles que il avoit veus, Dont tout le monde fit esmeus (219-220)

Si on lit *qu'avoit* ou *qu'il ot* au lieu de *que il avoit* à la première ligne et *mont* pour *monde* à la ligne suivante, on élimine la réduction qui gâte la rime.

Si dist a saint Wagnen la dame Que, pour le sauvement de s'ame, Entour le tronc le lieu mondast Et de la Trinitei fondast Une abbeÿe, et que il la feist, Et Childemarque abbeesse y meist (381-386)

Le v. 385 peut être corrigé en et la feïst. Le vers suivant est plus difficile. Il est évidemment corrompu, car il comporte neuf syllabes même si on considère meist comme monosyllabique. Il suffirait de supprimer Et, il est vrai, mais cela ne donne pas un texte très satisfaisant. Si l'on suppose que le texte original ait eu la rime léonine correcte feïst: meïst, il faudrait faire une correction plus radicale, par exemple Et de la Trinitei fondast / Une abbeÿe; et la feïst / Childemarque abbesse et meïst, ou bien Une abbeÿe et la feïst; / Childemarque abbesse y meïst.

Et fet la tant de demonstrance Et tant de signes evident A tout le peuple d'Occident, Que Fescamp il avoit esleu Et de son plesir bien pourveu (522-526)

La présence de *il* au v. 525 est surprenante. On voit clairement qu'il s'agit d'un ajout peu réussi de la part du copiste pour rétablir le nombre correct de syllabes après la réduction de l'hiatus. Si on supprime ce *il* et *bien* au vers suivant, on obtient la rime *esleü*: *pourveü*, qui est certainement celle du texte primitif.

Après fist tant par grans personnes Croire a Fescamp que il fust ydones D'estre moine, si fut recheu, Donc le couvent fut mout decheu (555-558)

Cette rime reste correcte après la réduction de l'hiatus. Je crois quand même que le texte primitif a eu une rime en -eü. On peut supprimer mout au dernier vers et corriger si en et au vers précédent.

Je crois que Dieu est courouchié Vers nous pour aucun grant pechié (599-600)

Il ressort de la rime que l'auteur n'a pas employé courouchié mais sa variante courechié. Cf. Branche des royaus linguages 4382-4386, Li Livres d'Amours 4104-4106 et La Passion Nostre Seigneur 3045-3046.

La Branche des royaus linguages par Guillaume Guiart

Pluseurs reparlent de Guevart, Du lou, de l'asne, de renart (Prol. 21-22, p. 6)

Guevart est à corriger en Guenart.

Et tout homme qui dit ces bourdes, Tiennent por fol et por mart. Pour quoy je, Guillaume Guiart (Prol. 28-30, p. 6)

mart ne peut être qu'une mauvaise lecture du ms. qui porte certainement niart qui rétablit aussi la mesure du vers.

Et comme Anglois se ravoièrent, A ce que François guerroièrent Par orgueil au commencement; Sans ce que j'aie à sentiment De hors de raison coulourer Ma rime, por France honnourer (Prol. 363-368, p. 19)

sentiment est une forme latinisante due au copiste qui est moins soucieux de la rime que l'auteur. L'original a certainement eu sentement.

A Gauvain le conte de Pise, Quant il ot pris Henry d'Espaingne, Et à Courradin d'Allemaingne, Tout fussent-il de nobles gestes, Fist à Naples trancher les testes, Si com celi romans dira Qui le remanant en lira (Prol. 422-428, pp. 21-22)

Wailly et Delisle, qui impriment le prologue dans leur édition partielle de la chronique de Guillaume, donnent un autre texte pour les deux derniers vers: Si com par cest roman verra Qui ilec endroit en lira. Ils commentent ce passage en note: «M. Buchon a imprimé si com celi romans dira, qui le remanant en lira; mais, quoique l'encre du manuscrit ait un peu pâli, il est certain que le premier vers commence par les mots si com par; on ne peut donc pas adopter pour la fin de ce vers la restitution celi romans dira, qu'une main récente a inscrite en cet endroit. Quant au second vers, il est

tel que nous l'imprimons.» Le vers 427 est évidemment corrompu. Bien que la correction de Wailly-Delisle a l'avantage de pouvoir garder le *par* qui semble figurer dans le ms., je préfère la correction de Buchon qui fournit une rime léonine. Le v. 428 peut naturellement être gardé tel qu'il est donné par le ms.

Trop souvent venoïent leurs plaintes A la court du jeune enfant roy, De cel sire et de son desroy Qui clercs avoit si empiriez (308-311, p. 37)

Les rimeurs de l'époque n'hésitaient pas à utiliser l'ancien cas sujet dans n'importe quelle fonction pour satisfaire aux exigences de la rime. Cf. *Vie saint Jehan-Baptiste* 5167-5168. Ici Guillaume a probablement écrit *enfes* pour *enfant*.

L'an mil cent quatre-vins-trois anz, De la foi Dieu grever certi Vindrent Coutiriaus en Berri Une gent qui païs couroient (398-401, p. 40)

La rime exige cerri pour certi. Voir Tobler-Lommatzsch, II, 130.

Li rois de France maigre et fade, Jut en Acre lonc tens malade, D'un mal qui nuit et jour li put. Par nul conseil garir ne put. (1548-1551, pp. 84-85)

Le dernier vers a certainement eu n'i put.

Qui jà ièrent touz embarniz Et de tele aprison garniz Que chascun d'eus homme occist Tel con son mestre li déist (1803-1806, p. 91)

La correction *occeïst* donne une rime correcte en même temps qu'elle écarte l'hiatus *hommë occist*. Cf. ci-dessous, note à 2170-2176, et *Vie saint Jehan-Baptiste* 3857-3859.

Car o les autres s'aerdi Aus Anglois, et, sans trop prier, S'entremist du roi guerroier. (1973-1975, p. 97)

L'original a certainement eu la forme *proier*. Ce type de rime fautive se rencontre souvent dans les mss. Voir *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946.

D'Evroïe et de la Rochèle,
Sont li dui conte aveuc Jehan.
De Caus, de Lisiex, de Roan,
Par places netes et par bourbes,
Reviennent vers lui à granz tourbes
Leur flo, pour grever ceux de France (2000-2005, pp. 98-99)

Guillaume a sûrement utilisé la forme *Johan* pour rimer avec *Roan*, ainsi qu'il l'a fait au v. 4512 pour rimer avec *ouan*.

Anglois au desbaratement,
S'en vont fuiant, pensis et tristes,
Pour pourchacier ailleurs leur gistes,
Et tous ceus de leur compaingnie
Sans ce que l'un à l'autre die,
Par déport, au remuer ci.
François s'en revont en Berri (2108-2114, pp. 102-103)

A la fin du v. 2113, l'original a probablement eu *i* pour *ci*. Sur la place de l'adverbe pronominal, cf. la note à *Vie saint Jehan-Baptiste* 103-105.

Li rois Richart, à grant compaingne, S'en ala lores en Bretaingne Pour ceus du païs entreprendre, Qui ne li voudrent Artus rendre, Son neveu, tant leur en requist, Pour doute qu'il ne l'occéist, Jà soit ce que la contrée arde (2170-2176, p. 105)

La rime, ainsi que la syntaxe, exige *requeïst*. L'original a probablement eu *tant leur r*. Cf. la note aux vv. 1803-1806.

« Phelippe, fait il, est conquis:

«Bien avons ce qu'avions quis.» (2531-2532, p. 118)

La rime montre que Guillaume avait utilisé la forme non sigmatique avion.

Un sien neuveu, qui droit hoir ière, Que l'oncle en ot chacié ainçois, Couronnèrent là li François (2732-2734, p. 126)

Cette rime, qui revient aux vv. 6759-60, p. 278, montre que l'auteur s'est servi de la forme *ançois*. Cf. *Lamentations de Matheolus* I 193-194 et *Roman de la Rose* 5809-5810.

Des abatuz queuvrent les places, Et de biaus atours depeciez. François dolenz et courrouciez, De ce qu'il ont esté là tant, Vont ceus du chastel abatant (4382-4386, p. 190)

A côté de *courroucier*, l'ancien français connaît aussi les variantes *courcier* et *courrecier*. C'est apparemment la dernière variante qui a figuré dans le texte primitif au v. 4384. Cf. *Histoire du Précieux Sang* 599-600.

Si forment en fu esperdu, Qu'il commença par esmaier, Dieu et s'ymage à mau-gratier (4516-4518, p. 191)

Cet exemple de *maugratier* est cité comme un hapax par Godefroy, V, 120 c. La rime montre qu'il faut lire *maugraier*. Cf. Tobler-Lommatzsch, V, 1295.

- « Mes Diex qui se lessa destraindre
- «En la croiz, pour nous rachater
- « Nous vueille hui de péril geter. » (5282-5284, p. 221)

Encore une fois le copiste a introduit une variante qui gâte la rime, rachater pour racheter. Cf. Roman de Fauvel 3069-3072.

Li rois, qui sanz trop detrier, Oï Jouhan escommenier Pour la honte et pour les tors faiz Qu'à sainte yglise avoit lors faiz S'apense que mer passera (5746-5750, p. 239)

Si l'on corrige Oi en Ot au début du v. 5747, on obtient une rime correcte en -ier.

Cis quens fut apelez Ferrant, Et n'est mie aus autres igal. Fils iert le roi de Portugal (5759-5761, p. 239)

Il est clair que le texte primitif a porté ugal pour igal.

Et fu puis de Grèce emperière Ainz que par mort déust périr. Li rois fist deus fiilles nourrir. Qui du conte estoïent remèses (5783-5786, p. 240)

On peut être sûr que Guillaume a écrit mourir pour perir. Cf. Clef d'Amors 1069-1070.

Quant li rois sot leur errement, Ses oz remanda vistement Pour ceus destruire à qui gré a. De jour et de nuit tant erra Li peuples qui arriers revient (6012-6016, p. 249)

Au v. 6014 gré est à corriger en guerre. L'éditeur a sans doute mal compris une abréviation.

Morz i fu d'angoise resis, L'an mile deux cents et vingt-six (8113-8114, p. 350)

La rime montre que l'original a eu vingt et six pour et vingt-six.

Li rois sainz Loïs l'onoura Et joï, si comme il convint. Au preud'omme adonques souvint (10386-10388)

Encore un exemple d'une rime correcte en -ouvint qui a été faussée ou par le copiste ou par les éditeurs. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 740-743.

A conduire la prémeraine Ont cil qui s'en sont entremis Le conte Berthélemieu mis (10800-10802)

Si on change l'ordre des mots en Berthélemieu le conte mis, on obtient une rime parfaite. Il arrive parfois que les copistes changent l'ordre des mots sans tenir compte de la rime léonine. Cf. le Dit de la Panthère d'Amours 791-792 et Li Livres d'Amours 6507-6509. Citons ici deux exemples parallèles, très illustratifs, de ce phénomène. Au v. 804 de l'Advocacie Nostre Dame l'auteur se sert d'un ordre des mots insolite pour rimer avec Humain: pour quoy luy es si venu main. Le copiste du ms. d'Évreux, très conscient des exigences de la rime, est le seul à garder cet ordre. Les copistes des autres mss l'ont tous corrigé en écrivant venu si (cy) main ou (si) venu au main. Au v. 944 du même poème, l'auteur a placé l'adjectif grant après le substantif pour pouvoir rimer avec esfantey: hennour grant ey. Les copistes de deux mss n'ont pas accepté la place anormale de l'adjectif épithète mais corrigé en grant h., correction qui fausse la rime léonine.

Jà en i a plus de LX, Se mençonges ci n'acueillons. Serjanz queurent aus eschillons (11666-11668)

eschillons est une variante de eschaillon qui a aussi la forme escheillon. C'est probablement la dernière forme qui a figuré dans l'original, car acueillons rime en -eillons.

Et rendroit toutes les années (Comment qu'il i éust domage) Au roi Challes son tréuage, Duquel il dut estre rentiers Ausi comme ses devanciers (11994-11998)

Le texte primitif a sûrement porté *devantiers*, qui est la forme normale. Les lettres c et t sont couramment confondues dans les mss.

Cil les commande hors à istre Par biaus diz, sanz les mésamer. Selonc ce que l'en puet esmer Et que mes pensées me baillent, M hommes premerains en saillent (16472-16476)

La fin du vers 16473 est probablement corrompue. A part la rime incorrecte, la place anormale de *les* devant l'infinitif surprend. Je crois que le texte primitif a porté *sanz mesaësmer*.

Flamens voient qu'il se découstrent Et que nul n'a atendu per; Lors prennent si haut à japer (16674-16676)

Il est incroyable que Guillaume Guiart ait employé *japer* quand le synonyme *juper* lui fournissait la rime qu'il cherchait.

Bien cuident, par ce que il voient, Que tout outre desconfiz soient, Et que la besoingne à ce court C'un seul d'entr'eus plus ne retourt (16681-16684)

Le vers 16683 est commenté par les éditeurs: «On lirait plutôt tourt; mais la leçon adoptée par M. Buchon semble préférable. C'est à cause de la rime court que la désinence régulière du verbe retourne a été altérée: dans l'hypothèse contraire, rien n'eût empêché de mettre tourne et retourne.» On voit que les éditeurs ne tiennent pas compte de la rime léonine qui apparaît avec une grande régularité dans ce poème. Je suis sûr qu'il faut lire ce tourt (le ms. confond évidemment c et t; cf. la note 11994-11998) à cause de la rime retourt. Pour ce qui est de l'hypothèse des éditeurs, elle n'est pas très convaincante, car le subjonctif est le mode normal dans une complétive dépendant de cuidier en ancien français. Cf. soient au v. 16682, et Moignet, Grammaire de l'ancien français, p. 224. Pour ce qui est du subjonctif retourt dans la complétive suivante, il se laisse justifier par l'idée de nécessité contenue dans la proposition dont elle dépend.

Çà et là sonnent li clairain. Li garrot empené d'arain Lessent leur lieus (de ce me vent) (18541-18543)

L'original a probablement porté *clarain* pour *clairain*. Cet exemple de la variante *clairain*, le seul qu'en cite le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, II 462, n'est donc pas assuré pour l'auteur.

Entre Flamens chailloz assiéent En la nef jaunes, bis et verz, Tant qu'il en sont comme couverz (19092-19094)

Il est évident que Guillaume Guiart a écrit bis ou verz.

Les Lamentations de Matheolus par Jean Le Fèvre

Et mon plour m'y nuyroit ainçois, Puisque je parleray françois (I 193-194)

La rime montre que l'original a porté la variante ançois. Cf. Branche des royaus linguages 2732-2734 et Roman de la Rose 5809-5810.

Que deux en prist, ce fu grant deuls; Pourquoy les prenoit ambedeus? (I 457-458)

Quand il existe une variante de *ambedeus* qui rime correctement avec *grant deuls*, il est probable que c'est cette variante qui a figuré dans le texte primitif de Jean Le Fèvre. Je propose donc la correction *prenoit il amdeus*.

Mais a l'ostel proffiteront
Trois toiles par elles filées
Ou par leurs euvres empilées
Plus que tous les emolumens
Fais a chevaulx ou a jumens
De terre ou il a cent arpens.
Ce tesmoignent entr'eulx serpens (I 782-788)

La dernière rime montre que l'auteur a utilisé la forme sarpens. Sur ar pour er, voir Marchello-Nizia, Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles, pp. 73-74. Jean Le Fèvre emploie encore reparier pour repairier à la rime. Voir la note III 2281-2284. Cf. aussi la note IV 367-370.

Faindre et dissimuler convient; Bien le sçay et bien m'en souvient (I 1027-1028)

L'édition donne six exemples de cette rime fautive. On trouve *convient* pour *couvient* encore aux vv. II 2121, III 594, III 866, III 1822 et IV 710. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 740-743.

Du chevalier la fin orrés. En un fait d'armes fu navrés Tant qu'il mouru et expira (II 469-471)

D'après l'apparat critique *orrés* est une leçon isolée. C'est le verbe auquel on s'attend, il est vrai, mais le verbe *avoir* serait également possible. La forme *avrés* (*avrez*), qui donne une rime léonine, se trouve dans cinq mss. La leçon *orrés* est apparemment à considérer comme une *lectio facilior*.

Des meurs des femmes Cathon dit: Quem conjunx diligit, odit (II 627-628)

On se demande si Jean Le Fèvre a renoncé à employer la forme latine *Catho* (ou *Cato*) pour rimer avec le verbe latin *odit*.

Je t'aime pour toy chastier Par amour, sans autre loyer (II 811-812)

Le verbe *chastier* a une forme en *-oier* ainsi que *prier*, qu'on trouve parfois là où la rime exige *proier*. Cf. par exemple le *Roman du Comte d'An-jou* 6692-6695. Il est donc probable que l'original a eu la rime *chastoyer*: *loyer*.

Jamais de la tendroit close hom Ne en chambre ne en maison (II 929-930)

Seul le ms. A porte *close hom*. La majorité des autres mss donnent *cloi-son* qui fournit une rime léonine. Cette leçon est aussi acceptable pour le sens.

La femme luy imposera Que mauvais avoutre sera, Et luy fera souffrir ahan, Posé qu'il fust un saint Jehan (II 1081-1084)

Le nom Jehan apparaît trois fois à la rime dans ce texte, toujours avec un mot rimant en -ahan. Cf. aussi III 2850 (: Abrahan) et IV 179 (: ahan). Il est donc vraisemblable que Jean Le Fèvre a employé Jahan. Cette forme du nom est rare, mais elle est enregistrée par Flutre, Table des noms propres, p. 111, col. a.

Car d'un lyen indivisible Dieu les lia et les conjoinst, Pour estre ensemble plus fort joint. (II 1120-1122)

Pour le dernier vers, les mss sont assez divergents. Deux mss ont *Dont il sont ensemble conjoint*, leçon qui donne une rime léonine.

A la table de paradis A peine en y avra il dix De ceulx qui ainsi se marient (II 1279-1281)

Deux des mss omettent *il* au v. 1280, ce qui donne une rime léonine. Je crois que cette leçon remonte à l'original malgré l'hiatus *peinë en*, qu'on peut d'ailleurs facilement éliminer en corrigeant en *peines* ou *grant peine*.

Dont Helies, pour cest desroy, Prophetisa la mort du roy (II 2563-2564)

Un ms. donne *le roy* et c'est sans doute la bonne leçon. Notons que *desroy* et *le roy* donnent une rime léonine correcte dans ce texte. Cf. à ce sujet, *Vie saint Jehan-Baptiste* 182-186.

Tout gastent, et ne leur souvient Comment est acquis et dont vient (II 2861-2862)

Il serait naturellement tentant de proposer la correction de *dont* en *d'ou* qui donnerait une rime parfaite. Mais *dont* est le mot normal pour exprimer « de quel lieu » dans l'ancienne langue et les dictionnaires ne signalent pas ce sens pour *d'ou*. D'après le FEW, XIV 2b, *d'ou* « de quel lieu » n'apparaît qu'à partir de 1500. J'en relève un exemple dans la *Vie de saint Évroul*, 1195-8: De saint Evroul öi avez / et l'istoire assez en savez: / d'ou il fu et de quel lignage / et comme il fu vaillant et sage. Mais cet exemple est dû a l'éditeur, le ms. portant nettement *dont*.

Les joyes des cieulx demourront, Les queles j'ay a toy promis Et a tous mes loyaulx amis (III 140-142)

Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples où les copistes gâtent une rime correcte en -amis en écrivant promis au lieu de la variante pramis. Cf. Roman du Comte d'Anjou 7392-7397, Li Livres d'Amours 2719-2720, et 18 contes français I 1-4. La même rime incorrecte revient dans ce texte aux vv. III 3085-6.

Tu sces que droit ainsi disoit: Ne fay aux autres rien que soit, Que pour toy mesmes ne feïsses! (III 257-259)

La leçon *qui soit*, donnée par deux mss, est probablement celle du texte primitif. Cf. *Roman du Comte d'Anjou* 4846-4849.

Qui chat en sac achate et prent, N'est merveille s'il s'en repent (III 275-276)

Deux mss portent mesprent pour repent. Comme ce verbe donne une rime léonine correcte, c'est probablement cette leçon qui remonte à l'original.

Sur l's préconsonantique, voir ci-dessus, note à II 2563-2564. Il serait également possible que *repent* soit une faute pour *reprent*.

Mieulx aiment les mars et les livres Qu'il ne font saint Marc et ses livres, Et une piece de saumon Que la science Salemon (III 665-668)

Le ms. B porte de Salmon. Un autre ms. a de Salemon, ce qui donne un vers trop long. Je crois que c'est B qui fournit la bonne leçon. La variante Salmon, qui donne une rime parfaite après la vocalisation du l, est attestée ailleurs en ancien français. Cf. Flutre, Table des noms propres, col. 168 a. Ajoutons que la forme courte est donnée deux fois, aux vv. 16 et 428, par l'un des mss du Respit de la mort, autre poème de Jean Le Fèvre. L'éditrice de ce poème a rejeté ces leçons bien qu'elles se trouvent dans le ms. qu'elle a choisi comme ms. de base.

Je di que je tens mon giron Pour recevoir tout environ Tous ceulz qui veulent repairier Au droit fouc et aler arier (III 2281-2284)

Sur la forme *reparier* qui donne une rime correcte, voir la note I 782-788.

Jehan de Ligny avoit nom. Le droit civil et le canon Sçavoit sans en trespasser clause (IV 161-163)

D'après l'apparat critique tous les mss donnent la rime fautive avoit nom: canon. Comme avoir nom a une variante avoir a nom, qui donnerait une rime correcte, il est probable que le texte primitif a eu cette variante de l'expression. L'original a sans doute porté out a nom.

Mais avarice y fait la guerre,
Qui y a dominacion
Et partist, par ambicion,
A l'un plus et a l'autre mains.
Si est grant dommage aux humains (IV 272-276)

Trois mss omettent et au v. 275, ce qui donne un vers hypométrique. Il se peut que l'absence de et remonte à l'original qui a peut-être eu fu mains.

En la court du roy, en la sale, Voit on souvent ceste gent male, Ou a court de Rome, ou a Rains. A causer ne sont pas derrains (IV 367-370)

Je ne crois pas que la rime *a Rains*: *derrains* soit authentique. Il serait possible de corriger en *de Rains*. Il est également possible que l'original ait porté *darrains* pour *derrains*. Voir à ce sujet la note à I 782-788.

Cils regne bien qui a Dieu sert; En fin bon loyer en dessert (IV 439-440)

L'original a certainement eu la forme Dé qui donne une rime parfaite. Cette forme est attestée par la rime dans le Dyalogue saint Gregore 8030 (fondé: non Dé), 11360 (mondé: non Dé), 19204 (regardé: par Dé). Cf. aussi Langlois, Le Roman de la Rose, I, p. 198.

Las! bien leur deüst souvenir Du roy Nabugodonosor, Qui fu riche de grant tresor (IV 456-457)

Flutre enregistre les variantes *Nabugodonosor* et *Nabugudenosor* dans sa *Table des noms propres*. Cette rime fait supposer qu'il existe une troisième variante, à savoir *Nabugodonesor*.

Tout chevalier, vaille que vaille, Jure que mort n'eschevera Et que l'Eglise deffendra (IV 462-464)

Comme l'auteur emploie des futurs comme recevera IV 419 (: deboutera) et descendera IV 719 (: fera), il est vraisemblable qu'il a utilisé la forme deffendera ici pour rimer correctement avec eschevera. Pour que le vers ne soit pas hypermétrique il faut supprimer que qui est superflu. Cf. Roman du Comte d'Anjou 3619-3620 et Li Livres d'Amours 964-966.

La Passion Nostre Seigneur

Cil qui la bonne creance a Sy die le *Ave Maria* (13-14)

Si on ajoute *i* après *creance* et supprime l'article défini, on obtient une rime léonine correcte.

Maistre, plain de misericorde, Trestout vostre vouloir feray, Car je vous aime de cuer vray, Sire; car je y suis bien tenu (152-155)

On peut être assez sûr que le texte primitif a eu *veray* qui rime correctement avec *feray*. La suppression de *je* restituerait la mesure du vers. Un autre exemple du même poème, le vers 134, trop court d'une syllabe, montre que le copiste a substitué *vraie* à *veraie*: *Et par vraie repantance*.

Dieu sy le me vueille ottroier! Vers Jhesus vois pour l'en prier (187-188)

La variante *proier* donne une meilleure rime. On trouve la même rime fautive aux vv. 3195-6. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours* 945-946.

Va t'en, car je yray sanz mentir Pour le garder et garentir, Car du Ladre bien me souvient. Seigneurs, aler il nous convient Vëoir le Ladre que tant aime (335-339)

La rime souvient: convient, qui devient correcte si on corrige en couvient, apparaît encore aux vv. 1181-2 et 2492-3. Cf. aussi Dit de la Panthère d'Amours 740-743.

Pierre, Jasque, sanz plus attendre, Alez ou chastel contre vous Qui est en la voie contre nous (416-418)

La rime contre vous: contre nous est très suspecte. Il est probable que l'original a porté ou vous ou nous aux deux vers. Je suis moins sûr que les deux contre aient figuré dans le texte primitif. Il est très fréquent dans ce poème que le deuxième élément d'une rime léonine soit identique: sauve nous: de nous 453-4, pour moy: entour moy 931-2, poise moy: de moy 957-8, entre vous: de vous 985-6, pour moy: entour moy 1019-20, ta mort: la mort 1163-4, le moy: de moy 1365-6, venez en: alez en 2030-1, me font: le font 2912-3, etc. Il arrive aussi que les deux syllabes soient identiques: je bien: je bien 2362-3, mais ceci est rare.

Aprez yrez; quant la serez, Le seigneur me salurez (771-772)

La rime et la mesure exigent la forme saluerez.

Et sy vous vueil touz ordener A prestres et vous vueil donner Le saint sacrement de l'autel (1029-1031)

L'auteur a certainement employé la variante *ordonner*. Cf. l'exemple 5463-4 du *Dyalogue saint Gregore*, cité ci-dessus dans l'Introduction.

Alon, car il en est point. Or voy je bien que il n'a point Sy voirdisant en ceste terre Comm est Judas (1173-1176)

Si on restitue la mesure du v. 1173 par l'ajout de a devant point, on obtient en même temps une rime parfaite.

[...] lors me penront Cil homme armé et m'en marront (1213-1214)

La forme menront fournit une rime correcte. Cf. tenray: amenray 697-8, soustenras: menras 1265-6.

Vous en devez estre plus aise Quant Jhesu, qui riens ne prisoit Nostre loy mais la despitoit, Nous l'avons pris et amené (1476-1479)

Il est certain que l'auteur a écrit despisoit pour despitoit; despire et despiter sont tous les deux attestés dans ce texte: despite (: dicte) 1550, despitant (: vit tant) 2043, despisoit (: disoit) 2690, (: gesoit) 3895. La rime des vv. 3895-6 est une rime léonine parfaite en -isoit, Cf. Roman du Comte d'Anjou 5508-5510.

Diables, prenez mon esperit. Seigneurs, l'argent que Judas quit, Qu'il a ycy a terre mis, Je ne vueil pas qu'i soit remis (1724-1727)

Ainsi que le fait remarquer l'éditeur, quit est un ind. prés. de la 3^e pers. de quitter et la forme normale est quite. A première vue, on croirait que la forme courte est assurée par la rime, mais c'est en réalité le cas contraire, puisque nous avons une rime non léonine. Je suis convaincu que l'original a porté la rime esperite: quite.

Cuidez c'il fust mal faiteurs Et sus nostre loy enchanteu[r]s (1746-1747)

Comme il n'est pas facile de restituer une rime léonine en -eürs, je crois plutôt que les formes *malfaitierres* et *enchantierres* ont figuré dans le texte de l'auteur. Cf. le v. 2629 cité ci-dessous.

Bien vourions la mort de luy, Mais ne pöons juger nully Puis qu'il n'a la mort deservie (1760-1762)

La rime exige la forme *neluy*. Ce mot rime souvent en *-eluy* (*-ely*) dans ce texte, mais le copiste écrit constamment *nully*. Voir en outre les rimes 2240-1, 2999-3000, 3677-8, 3855-6, 3949-50, 4257-8, 4319-20. Cf. *Li Livres d'Amours* 890-892.

Je suis tenu a vous paier Ung home que a Pasques vous doy. Cestui vous livre par le doy (2057-2059)

Le vous du v. 2058 peut être supprimé sans gâter ni la mesure ni le sens. Par cette correction nous aurions une rime léonine Pasques doy: le doy, parce que le s préconsonantique ne compte pas dans ce poème. Cf. les rimes suivantes: vestez: metez 2076-7, encontre: monstre 2134-5, mastin: latin 2446-7, penses tu: comme tu 2622-3, je bien: feismes bien 2748-9.

Je vous diray que je pourchace Ce prophete que vous vëez. Trop vilainement le menez (2223-2225)

Il est vraisemblable que l'auteur a écrit tenez au lieu de veez qui ne donne pas de rime acceptable.

Roy, tu sera ja bien vestu. Que tu soies le mal venu! (2294-2295)

Au lieu de vestu je pense que l'original a porté tenu.

Et sy vous met bien en convent: Je la regarderay souvent (2338-2339)

La rime exige la forme couvent.

Honny soit qui bien n'y ferra! J'ay sy feru qu'il y parra A tous jours mais; ce sçay je bien (2360-2362)

L'original a certainement eu *perra* et non *parra*. L'alternance entre ar(r) et er(r), fréquemment attestée, a souvent gâté la rime léonine. Voir par exemple *Roman du Comte d'Anjou* 8076-8080 et *Lamentations de Matheolus* I 782-788.

Je te dy: tu seras livré Au jour d'uy a la tres grant mort. N'ara pour ce respit de mort Qu'il se face des Juïfz roys (2449-2452)

Je crois que le texte original a eu *a tres grande mort* ou *a la grande mort*. Il semble donc que le copiste ait substitué la forme étymologique à la forme analogique et plus moderne.

Faictes tost; il est assez oingt. Vous dictes voir; il est bien point En parfont [...] (2470-2472)

On peut être assez sûr que la rime non léonine ne remonte pas au texte primitif, qui a peut-être eu assez point: tres point. Sur cette rime voir cidessus, note aux vv. 416-418.

Conbien que soies enchantierres Sy t'avons nous ci ataché Que, se tu veulz avoir sancté, Ces .iij. clous te fault arracher (2629-2632)

La correction la plus simple de cette rime non léonine serait la substitution de *tourmenté* à *ataché*, mais ceci donnerait un texte moins satisfaisant du point de vue du sens. Je crois plutôt que c'est le vers suivant qui est altéré. L'original a peut-être eu se tu veulz estre saché. Ce qu'ay en cel escript la mis Y sera; oster ne l'en quier. Centurion, je te requier (2695-2697)

Le texte primitif a certainement porté le quier.

Et sy veult ceste mort souffrir Pour tous ceulx d'enfer garantir Qui ly vouront mercy crier (2770-2772)

La correction Pour ceulx d'enfer garant ouffrir donnerait une rime parfaite.

Jamais ne vous pouroye voir Quant je vous fesoie sëoir Par grant desir en mon giron (2900-2902)

La rime exige la forme *vëoir*. Pour ce qui est de la mesure, il est probable que *pouroye* est dissyllabique ainsi que l'est *voudroie* au vers 2897: *Bien voudroie la mort m'enportast*. En tous cas, *voir* compte aussi pour deux syllabes (= *voir*).

Lié sui quant il est en ce point, Car je le hay de tout mon cuer. Haquin, ma lance en droit le cuer Apointe trestout droitement (3018-3021)

On peut être sûr que l'original a eu son cuer à la fin du v. 3020. Cette rime est préférable à le cuer: le cuer. Cf. la note aux vv. 416-418.

Et ne vous vueilliez courroucier Quant je vous ay osé blecier (3045-3046)

La rime nous apprend que l'auteur a employé la variante courrecier. La même rime fautive revient encore deux fois dans ce texte: dressiez: courrouciez 3885-6, courroucié: blecié 4123-4. Cf. Li Livres d'Amours 4104-4106, Histoire du Précieux Sang 599-600 et Branche des royaus linguages 4382-4386.

Je vous dy et sy vous anonce Que le corps de Jhesu mien est. Non est voir! Par ma loy, sy est! (3250-3252)

L'original a peut-être eu s'en est. Cette contraction de sy en se rencontre au v. 3897: Emblé est; s'en seron blasmé. On pourrait aussi corriger le vers précédent en Que le corps Jhesu a my est.

Au jour d'uy beau don gaigné ay Que Pilate sy m'a donné (3495-3496)

Il est évident que le copiste a interverti les mots gaigné beau don ay, ordre des mots qui donne une rime correcte. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 309-310 et Branche des royaus linguages 10800-10802.

Par foy, vous estes enchantez

Quant de ly point vous vous doubtez.

Lessez ester; sy me conptez (3630-3632)

Je ne crois pas que *doubtez* soit la leçon originale; l'auteur a sans doute écrit *dontez*. La lettre étymologique b est donc due au copiste qui a pris n pour un u, lettres qui se ressemblent beaucoup dans les manuscrits médiévaux.

Et vous gardez de sommeillier Par quoy vous ne soiez deceu. Soiez tous .iij. bien esmeü De bien veillier et escouter (3754-3757)

La réduction de l'hiatus est attestée dans ce texte, mais deceu, pour deceü, ne remonte certainement pas à l'auteur. Si on supprime vous on peut garder la forme non réduite qui donne une rime parfaite. Cf. Roman de Fauvel 1333-1342, 18 contes français I 86-89, et Histoire du Précieux Sang.

De m'espee le voudroie brocher Tel coup que jamais ne gariroit. Moult cherement le conparroit (3764-3766)

La correction de gariroit en garroit rétablit la rime ainsi que la mesure. L'effacement de i est attesté dans ferra aux vv. 1281 (: verra) et 2360 (: parra = perra).

Foy que je doy l'ame mon pere Je croy que somes espié; .j. pou de soupeçon j'ay Que sa mesgnie ne nous entende (3788-3791)

La rime incorrecte de ce passage est évidemment due à l'éditeur. Le ms. présente sans aucun doute la rime léonine *espié*: *i ay*. En outre, *j'ay* gâte la mesure du vers.

Jamais au cuer joie n'aré Quant Juïfz jusque a mort navré Ont celly dont bien nous venoit (4117-4119)

Les futurs et les conditionnels des verbes avoir et savoir posent souvent des problèmes, même dans les poèmes à rimes léonines, parce que ces verbes riment presque toujours ensemble dans les rimes masculines. Cette rime montre pourtant que l'auteur s'est servi de la forme avré (= avrai).

Le Roman de la Rose par Jean de Meun

Dans le Roman de la Rose de Jean de Meun, la rime léonine est employée avec une très grande régularité, ainsi que le constate E. Langlois dans son édition du poème, tome I, p. 58. Il n'y a trouvé que deux exceptions:

Va s'en le monde deduiant, Començant son cours d'orient, Et par occident s'achemine (16807-16809)

Cette exception n'est qu'apparente, car il s'agit en réalité d'une rime léonine correcte en *-iant*, *deduiant* étant un exemple de la réduction de *ui* en *i*. Cf. *Dit de la Panthère d'Amours*, note à 523-526.

Aplanos pour ce l'apelerent
Cil qui point d'erreur n'i trouverent,
Car aplanos vaut en grezeis
Chose senz erreur en franceis (16825-16828)

La rime grezeis: franceis est plus difficile à expliquer. Il est également difficile d'accepter qu'il y ait une seule rime non léonine dans un poème contenant presque neuf mille rimes léonines correctes. Dans ce cas on ne peut pas exclure que l'original ait eu une rime féminine grezeise: franceise. Le dictionnaire de Tobler-Lommatzsch, IV, col. 610, cite un exemple où la forme féminine est employée au sens de «langue grecque»: «Hydre» li livres cy l'apelle, C'est «aigue» en grizoiche novele, Lyon. Ys. 1156. Des exemples analogues se rencontrent chez du Bellay, Défense et illustration de la langue française, éd. Lommatzsch et Wagner, p. 33: «Toutes personnes de bon esprit entendront assez que cela que j'ay dict pour la deffence de nostre langue, n'est pour decouraiger aucun de la greque et latine.» Comme le mot langue précède dans ce passage, il pourrait naturellement s'agir d'une ellipse. Cependant, deux pages plus bas, p. 35, du Bellay se sert des formes féminines sans que langue précède: «Vous deprisez nostre vulgaire, paravanture non pour autre raison, sinon que des enfance et sans etude nous l'apprenons, les autres avecques grand peine et industrie. Que s'il etoit comme la greque et latine pery et mis en reliquaire de livres, je ne doute point qu'il feust (ou peu s'en faudroit) aussi dificile à apprendre comme elles sont.»

Dans l'édition de F. Lecoy, on trouve encore quelques rimes fautives dues au copiste du ms. B.N. fr. 1573, sur lequel est basée son édition. Il s'agit, dans la majorité des cas, de fautes assez courantes dont j'ai signalé des exemples dans les autres textes examinés. (Les leçons adoptées par

Langlois sont données entre parenthèses.) suivra: fuira (suira) 4327-4328. profés: le fes (lo f.) 4419-20. Jean de Meun emploie ailleurs des formes insolites de l'article défini pour satisfaire aux besoins de la rime. Cf. lou sen: vos en 7959-7960 et leu don: preudon 8207-8208. forment: conment (froment) 4951-4952. Cf. Roman de Fauvel 2729-2730. ainceis: françois (anceis) 5809-5810. Cf. Branche des royaus linguages 2732-2734 et Lamentations de Matheolus I 193-194. honeurs: meneurs (eneurs) 6499-6500. Cette rime fautive revient dans l'édition aux vv. 19225-19226. Cf. Vie saint Jehan-Baptiste 677-678. parler: raler (paler) 6881-6882. au main: a main (a main) 7489-7490. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 1252-1253. trover: jouer (troer: joer) 7737-7738. souvient: convient (couvient) 10311-10312. Aux vv. 11293-11294 on trouve la rime convient: sovient. Mais on rencontre plus souvent les rimes correctes couvient: souvient 4149-4150, 4469-4470 et covient: sovient 6651-6652, 6749-6750, 12737-12738. Cf. Dit de la Panthère d'Amours 740-743. sera nez: enpenez (empanez) 10581-10582. columbiaus: mout biaus (mont b.) 15755-15756. Cf. Vie saint Jehan-Baptiste 3810-3814. souz sai: le sai (lou s.) 18941-18942. Cf. les formes de l'article défini signalées ci-dessus dans la note des vv. 4419-4420.

Lund.

Sven SANDQVIST

Éditions citées

- Branche des royaux lignages, chronique métrique de Guillaume Guiart, I-II, p.p. J.-A. Buchon. Paris 1828.
- La Branche des royaus lingnages par Guillaume Guiart, p.p. N. de Wailly et L. Delisle. Recueil des Historiens des Gaules et de la France, XXII, pp. 171-300. Paris s. a. (A partir du v. 10368, la chronique de Guillaume Guiart est citée d'après cette édition qui n'est pas complète.)
- La Clef d'Amors, p.p. A. Doutrepont. Bibliotheca normannica, V. Halle 1890.
- A Critical Edition of La Passion Nostre Seigneur from manuscript 1131 from the Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, p.p. E.J. Gallagher. North Carolina Studies in the Romance Languages and Literatures, 179. Chapel Hill 1976.
- Le Dit de la Panthère d'Amours par Nicole de Margival, p.p. H. Todd. SATF. Paris 1883.
- 18 contes français tirés du recueil intitulé *Le Tombel de Chartrose*, p.p. E. Kooiman. *Thèse*. Amsterdam 1975.
- L'Histoire du Précieux Sang, p.p. O. Kajava dans Études sur deux poèmes relatifs à Fécamp. Annales Academiæ Scientiarum Fennicæ, sér. B, XXI, 5. Helsinki 1928.
- Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesce de Jean Le Fèvre, I-II, p.p. A.-G. van Hamel. Bibliothèque de l'École des Hautes Études, 95-96. Paris 1892-1905.

- Li Livres d'Amours de Drouart la Vache, p.p. R. Bossuat. *Thèse complémentaire*. Paris 1926.
- La Passion Nostre Seigneur, voir A Critical Edition.
- Le Roman de Fauvel par Gervais du Bus, p.p. A. Långfors. SATF. Paris 1914-1919.
- Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jean de Meun, I-V, p.p. E. Langlois. *SATF*. Paris 1914-1924.
- Le Roman de la Rose par Guillaume Lorris et Jean de Meun, I-III, p.p. F. Lecoy. *CFMA*, 92, 95, 98. Paris 1968-1970.
- Le Roman du Comte d'Anjou par Jehan Maillart, p.p. M. Roques. CFMA, 67. Paris 1931.
- La Vie saint Jehan-Baptiste, p.p. L. Gieber. Beihefte zur Zeitschr. für rom. Phil., 164. Tübingen 1978.

